

La
Revue
du

Trombino

L'information professionnelle du monde politique, économique & des territoires

Fev. 2026 - N°310



INTERVIEW

**A la tête du Salon
de l'Agriculture,
Jérôme Despey
face aux colères
et aux attentes
du monde paysan**

DOSSIERS

Agriculture & forêt
Outre-mer
Maladies rares

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

AVEC VOUS DE TOUTES NOS FORCES.

Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels accompagne les acteurs publics et privés dans toute la France.

Notre objectif ? La satisfaction de nos clients.

Notre stratégie ? L'ancrage territorial, l'innovation, la proximité avec les décideurs et dirigeants.

Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels, aux côtés de celles et ceux qui font vivre nos territoires.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels Société Anonyme, à Direction et Conseil d'administration au capital de 1 000 000 000 d'euros, banque et courtage classées N°1 et N°2 en France, 100 rue de la République, 92000 Nanterre, France. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est une marque de la Banque Arkéa. Adresse postale : 4, avenue d'Alphonse, 92 500 - 92 500 Saint-Denis. Crédits photo : Adobe Stock

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital
ah.trombinoscope@gmail.com
Mailys Khider
mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 890 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

Édito

Souveraineté agricole : l'heure de vérité

La France aime se penser comme une grande puissance agricole. Elle aime invoquer sa terre, ses paysans, ses terroirs. Mais la souveraineté alimentaire n'est pas un décor. Ce n'est pas une carte postale. C'est une condition de survie stratégique. Et aujourd'hui, cette souveraineté vacille.

Notre agriculture est entrée dans une zone de rupture. Crises sanitaires, dérèglement climatique, pression normative, concurrence internationale, effondrement des revenus : les chocs s'additionnent, les exploitations s'épuisent, les transmissions deviennent impossibles. Ce que nous vivons n'est pas une crise passagère. C'est une fragilisation profonde de ce qui nourrit la nation.

L'absence inédite des bovins au Salon international de l'agriculture 2026, conséquence directe de la dermatose nodulaire contagieuse, n'est pas un simple fait divers agricole. C'est un signal d'alarme. Quand une filière essentielle disparaît temporairement de la vitrine nationale, c'est que la souveraineté n'est plus une évidence. Elle devient une ligne de front.

Et pendant ce temps, l'Europe discute de l'accord UE-Mercosur comme si l'agriculture était une variable d'ajustement commercial. Comme si l'on pouvait proclamer l'excellence de nos filières tout en ouvrant davantage nos marchés à des modèles soumis à d'autres règles, d'autres exigences, d'autres coûts. La souveraineté ne peut pas être un slogan dans les discours et une absence dans les décisions.

La filière forêt-bois révèle la même contradiction : un patrimoine forestier considérable, mais une incapacité persistante à structurer une industrie à la hauteur. Nos forêts dépérissent, la demande augmente, la dépendance demeure. Là encore, le potentiel est immense, mais la stratégie manque, et le temps presse.

Ce dossier pose une question brutale, mais nécessaire : voulons-nous encore être une nation qui produit, qui transforme, qui nourrit, qui maîtrise ? Ou acceptons-nous de devenir un pays dépendant, vulnérable, exposé aux ruptures d'approvisionnement, spectateur de son propre déclassement agricole ?

La souveraineté agricole n'est pas une nostalgie. C'est une urgence politique. Un choix national. Une responsabilité durable envers ceux qui travaillent, investissent et tiennent les territoires.

Il est temps de regarder la réalité en face.

Il est temps de décider.

Il est temps de se réveiller. ●



Alexandre Farro
Président du Trombinoscope

UN RÉSEAU

Dimensionnant, performant, impactant,
optimisé, à effet de levier



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

121 CCI

9 000 CHEFS D'ENTREPRISE

13 600 COLLABORATEURS



APPUI

464 788 porteurs de projets reçus,
orientés, accompagnés par an

702 934 entreprises sensibilisées
et accompagnées par an



FORMATION

525 000 jeunes et adultes
formés chaque année

270 organismes de formation

245 certifications professionnelles



INFRASTRUCTURES

580 équipements gérés

89/101 départements ont au moins
une infrastructure gérée par une CCI

Sommaire

Février 2026

4

Interview

Jérôme Despey

Président du CENECA

Présider la plus grande ferme
de France dans la tourmente



6 Agriculture et forêt

7 La souveraineté alimentaire, condition de notre puissance et de notre liberté. *Annie GENEVARD*

8 Souveraineté alimentaire : les défis de la filière ovine. *Pascal LECAMP*

9 Souveraineté agricole : ne perdons pas de vue l'approche globale. *Jérémy DECERLE*

10 Mercosur : la goutte d'eau de trop. *Vincent LOUAULT*

11 Souveraineté alimentaire : quand l'absence des vaches à Paris interroge notre modèle agricole. *Jean-Claude ANGLARS*

12 Souveraineté agricole et sylvicole : repartir du terrain pour tenir la promesse républicaine. *Marie-José ALLEMAND*

13 La filière forêt-bois : un potentiel en devenir. *Anne-Catherine LOISIER*

16 Chérissons la forêt : donnons de l'air aux forestiers. *Antoine d'AMÉCOURT*

18 Et si nous travaillions à une vraie souveraineté agricole ? *Daniel SALMON*

19 Soyons fiers de notre agriculture et de nos agriculteurs, et pas seulement pendant le Salon de l'agriculture ! *Eric MARTINEAU*

20 La souveraineté alimentaire : pour une approche systémique, diversifiée et fondée sur la connaissance. *Akiko SUWA-EISENMANN*

21 Agriculture, souveraineté alimentaire et propriété industrielle. *Juan-Carlos ZEDJAOUI*

22 Outre-mer

23 Changer de paradigme ! *Micheline JACQUES*

24 Charte sociale européenne : les Outre-mer demeurent exclus du champ d'application de ce texte fondamental. *Davy RIMANE*

25 À Mayotte, le temps ne répare rien, il aggrave tout. *Estelle YOUSSEFFA*

26 Plaidoyer pour une adaptation de la responsabilité élargie du producteur en Outre-mer. *Jiovanny WILLIAM*

27 La France et ses territoires ultramarins ont tout à gagner à favoriser une meilleure insertion régionale. *Jacqueline EUSTACHE-BRINIO*

31 La Réunion : ambassadrice française dans l'océan Indien. *Audrey BELIM*

32 Pour une meilleure intégration des Outre-mer dans leur environnement régional. *Evelyne CORBIÈRE NAMINZO*

33 Charte sociale européenne : la conférence de Chişinău un rendez-vous attendu pour les Outre-mer ! *Christian BAPTISTE*

34 Cesser de repousser les limites de l'entendable en Outre-mer. *Nicolas METZDORF*

36 Outre-mer : la haute couture des politiques sociales au service de la cohésion républicaine. *Marc-David SELIGMAN*

37 Exiger l'égalité. *Sabrina CAJOLY*

38 Pour une nouvelle approche économique en Outre-mer, fondée sur les réformes et l'attractivité. *Ivan ODONNAT*

39 Maladies rares

40 Maladies rares : faire de l'accès au marché un levier de notre souveraineté thérapeutique. *Patricia SCHILLINGER*

42 Maladies rares et Innovations thérapeutiques : à la croisée des chemins. *Philippe BERTA*

43 Le rôle déterminant du Téléthon français dans le combat contre les maladies rares. *Laurence TIENNOT-HERMENT*

44 Entre Lois & Décisions

44 Article 51-2 de la Constitution : clés et mécanismes des commissions d'enquête. *Mélody MOCK-GRUET*

46 Missions, Nominations, Élections

JÉRÔME DESPEY

*Président du CENECA (Centre National des Expositions et Concours Agricoles),
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

Présider la plus grande ferme de France dans la tourmente

Elu en mars 2024, il a pris la présidence du Ceneca, la structure propriétaire du Salon international de l'Agriculture. Numéro deux du syndicat agricole FNSEA, président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, viticulteur dans le même département, Jérôme Despey s'est hissé aux principaux postes clés du monde agricole français. Alors que débute l'édition 2026 du grand rendez-vous porte de Versailles, la deuxième sous sa houlette, le président revient sur le rôle du Salon dans un contexte politique et agricole houleux.

Interview réalisée par Adèle Hospital

Quel est le bilan de votre première année à la tête du Salon international de l'Agriculture (SIA) ?

Après plus d'un an à la tête du Ceneca, je mesure la responsabilité de ce mandat et surtout son utilité au service du monde agricole dans sa diversité et au service du monde du cheval dans sa complémentarité. Ce n'est pas un mandat comme les autres, et nos événements avec leur part de vivant, nous obligent à l'humilité et à la modestie tant tout peut être remis en cause par ce que l'on appelle désormais de façon pudique, les aléas. Au-delà de ces deux sentiments, c'est surtout la fierté qui prédomine car faire se rencontrer des publics différents, des expressions différentes, est source d'enrichissement pour tous et, au final, de respect partagé. Je l'ai dit dès ma prise de fonction, je souhaite mettre l'international en avant car c'est une des clés pour l'avenir. Ainsi, le SIA a depuis l'année dernière un pays à l'honneur, ce qui est nouveau, et le salon du Cheval de Paris a des actions communes. Ça bouge et c'est bien comme cela ! comme cela !

Quelles sont les particularités de l'édition 2026 : absence de bovins, encadrement des visites politiques... ?

En effet, nous n'avons pas de bovins cette année au SIA. C'est une décision des associations d'éleveurs. Nous le regrettons mais nous le comprenons et le respectons en même temps. L'important pour nous est de présenter au public un événement à l'attractivité intacte et des surprises à même de leur donner doublement envie de venir à travers un programme bien construit. Car le Salon est une vitrine pour toute notre agriculture : il y aura 3 500 animaux, 1 200 exposants et les pavillons ont tous leurs innovations et leur intérêt. Si le salon est un succès renouvelé, c'est par sa diversité. Nous

dédions cette année un pavillon à « l'agri-culture », c'est une première. Il y a de tout au salon, c'est pour cela que tout le monde y vient. Quant aux politiques, ils sont les bienvenus depuis toujours.

Pour autant, et c'est leur responsabilité, ils ont l'ardente obligation, au regard de l'actualité agricole, de ne pas venir les mains dans les poches mais les

« Le Salon est un lieu d'échanges, de débats mais pas le lieu des combats »

poches remplies de solutions ! J'aime l'idée que les femmes et les hommes politiques viennent voir leur terroir ou viennent en chercher un. Quoi que l'on pense, le dialogue toujours, les idées d'abord et des réponses, c'est essentiel. Et puis nous n'obligeons personne à les recevoir, chacun a son mode d'échange et de discussion en toute liberté. Mais il est sûr qu'au regard du contexte, les paysans attendent respect, compréhension, attention et surtout des solutions non pour demain... mais pour maintenant !

Ces dernières années, les mois de décembre à février voient une intensification des mobilisations des agriculteurs. Le Salon de l'agriculture est-il aussi une chambre de résonance pour ces revendications ?

C'est vrai, les manifestations se multiplient. En tant que président du SIA, je vais rester dans mon couloir ; le Salon est un lieu d'échanges, de débats mais pas le lieu des combats. Ce que je peux vous dire, c'est que le salon a vocation à relayer les problèmes comme les solutions, les doutes comme les espoirs, les coups durs comme les sourires, la vie quoi !

Mais, et c'est fondamental, cela doit se faire dans le respect de nos 600 000 visiteurs, de nos 1 200 exposants et de nos 12 000 acteurs quotidiens. Ni plus ni moins.

Dans les cortèges de tracteurs, on retrouve les mêmes revendications que l'an dernier. Est-ce que rien n'a changé en 2025 ?

Avant d'être président du SIA, je suis viticulteur, et je le serai encore après. Au-delà de ma présidence, je reste donc un passionné de travail et de la vigne, et du travail de la vigne. Or, la viticulture traverse une période difficile, comme l'élevage et comme d'autres productions. C'est pourquoi je ne peux qu'être solidaire de celles et ceux qui crient leur envie d'aller mieux et de vivre de leur travail. On a trop regardé le monde agricole comme une évidence, l'évidence mérite soutien et reconnaissance.

Épidémie de dermatose nodulaire, accord UE-Mercosur : sentez-vous une fracture entre le monde agricole et les responsables politiques ?

C'est ce que je disais, les aléas se multiplient et il y a ceux subis et ceux choisis entre guillemet. Nos politiques doivent simplifier et

encourager, non mettre des boulets aux pieds de ceux qui nourrissent les Français trois fois par jour ! De plans en plans, de réunions en réunions, nous débattons et c'est très bien. Mais ce qui compte, c'est d'avoir une vision et des actions concrètes. Ce n'est pas évident donc je ne juge pas, mais je constate que c'est le seul moyen de se réconcilier.

Vous êtes viticulteur dans l'Hérault. Donald Trump agite régulièrement la menace d'une augmentation des droits de douane sur les vins et champagnes français. À quel point le monde viticole est-il inquiet par le contexte international ?

Nous n'avons pas à être la variable d'ajustement de la politique américaine ou d'autres pays, nous subissons trop de conflits géopolitiques dont l'origine n'est ni agricole ni viticole. Le vin a une histoire aussi vieille que la France, les deux vont de pair. Dans mes responsabilités viticoles, j'ai une méthode, qui s'apparente au travail dans la vigne, solidité dans l'action, écoute du climat, mûrissement des solutions et espérance dans la récolte. Je vous le dis, la viticulture a un bel avenir si on s'y met tous.

Qu'est-ce que le concept de souveraineté agricole et sylvicole françaises vous évoque ?

La souveraineté agricole n'est pas un concept justement, c'est la possibilité pour un pays de garder ses forces agricoles dans une guerre économique mondiale qui ne dit jamais son nom mais dont on sent les effets chaque jour. On parle beaucoup de réarmement sur un tas de sujets alors je vous le dis, il faut réarmer l'agriculture française pour l'avenir du pays et son indépendance alimentaire. Comme les rayons sont pleins, nos concitoyens imaginent que cela ne peut changer... faux, hélas ! Nous devons garder les pleins moyens de notre autonomie sinon ce que l'on a découvert avec les médicaments ou les vaccins pendant le Covid (notre dépendance), n'aura servi à rien.

"On a besoin des consommateurs, on a besoin du grand public" avez-vous déclaré suite à l'annonce de l'absence de bovins au Salon 2026. Comment les citoyens peuvent-ils soutenir leurs agriculteurs ?

Oui on a besoin de tous, des citoyens, des consommateurs, des sympathisants de la cause alimentaire, des familles, des enfants, des gens de gauche, de droite, du centre, de toutes les opinions, de toutes les régions, car chacun sait, sent, que nous sommes à un tournant et qu'en soutenant les agriculteurs, on soutient le pays et au fond soi-même. Achetez français, en bio, en conventionnel, en signe de qualité, achetons ce que l'on veut, ce que l'on peut mais achetons toujours en ayant conscience que nos paysans sont là, à travailler dur pour nous nourrir en quantité et en qualité. ●



S
E
N
T
R
O
S
C
O
P
EAGRICULTURE ET FORÊT :
VERS UNE SOUVERAINETÉ
VERTE PORTEUSE D'ESPOIR ?

La colère des agriculteurs ne retombe pas. Quand ce ne sont pas les décisions politiques gouvernementales qui provoquent l'ire du monde agricole, ce sont ses décisions sanitaires. La dermatose nodulaire contagieuse, cette maladie infectieuse bovine gagne les élevages français. Trois mille vaches ont été euthanasiées par les autorités sanitaires, avant le lancement d'une campagne nationale de vaccination. Au 22 janvier, près de 700 000 bovins avaient reçu une injection. Comme lors des mobilisations de l'année dernière, la signature de l'accord UE-Mercosur suscite l'inquiétude et la colère du monde agricole. Les éleveurs français craignent la concurrence sur les marchés européens de la viande latino-américaine, produite à moindre coût et sans respecter les réglementations sociales et environnementales de l'UE. Une situation qui montre une fois de plus le décalage entre les décisions politiques prises à l'échelle nationale et européenne et les réalités locales du travail des agriculteurs.

La situation de la filière bois en France est aussi préoccupante. « Un dixième du déficit commercial de la France (8,5 milliards d'euros) est imputable aux produits bois, alors qu'un tiers de la superficie hexagonale est recouverte de forêts (17,5 millions d'hectares) » alerte ainsi un rapport sénatorial, en juillet dernier. Cela alors que l'état de nos forêts s'est dégradé de manière beaucoup plus rapide qu'anticipée et que la consommation de bois de chauffage est en augmentation régulière. En réaction, le gouvernement a mobilisé 500 millions d'euros, en 2024, en faveur de la Planification écologique sur le chantier « Forêt ».

Depuis deux ans, les lois agricoles s'enchaînent : la loi Duplomb en août, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture en mars, la révision de la loi EGAlim en 2024 (jamais présentée du fait de la dissolution de l'Assemblée). Mais les conditions de vie et de travail des agriculteurs ne s'améliorent pas. Selon les données Insee et Agreste, en 2023, les revenus des agriculteurs ont chuté de 45 % par rapport à ceux de l'année précédente. La Mutualité sociale agricole (MSA) estime qu'environ un agriculteur sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Les citoyens restent préoccupés par les effets néfastes sur leur santé et sur l'environnement d'une agriculture intensive. En témoignent les plus de deux millions de signatures récoltées par la pétition contre la loi Duplomb, l'été dernier.

Le 8 décembre, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a lancé les Conférences de la souveraineté alimentaire, réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire – agriculteurs, transformateurs, distributeurs, organisations professionnelles et interprofessionnelles, partenaires institutionnels. Le but affiché de ces conférences est de fixer de façon collective les ambitions de la France pour son modèle agricole et alimentaire. Un rapport final doit être présenté au second semestre 2026. Le concept de souveraineté alimentaire pourra-t-il répondre aux enjeux cités plus haut ?

Adèle Hospital

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, CONDITION DE NOTRE PUISSANCE ET DE NOTRE LIBERTÉ

Annie GENEVARD

► Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire



Chacun constate, sidéré, l'accélération brutale de l'histoire à laquelle nous sommes confrontés. Les grandes digues géopolitiques érigées dans l'après-guerre, longtemps perçues comme indestructibles, cèdent dans un fracas retentissant et nous submergent d'urgences et d'incertitudes. Au milieu de ce désordre, et malgré le sentiment de vulnérabilité qui nous envahit, la responsabilité politique commande de prioriser, de nommer l'essentiel. L'agriculture en est, plus que jamais.

Un fait historique en témoigne. Sous l'effet conjugué de chocs conjoncturels - retour de la guerre en Europe, tensions commerciales, flambée des coûts de l'énergie et des intrants - et de fragilités structurelles accumulées - érosion des capacités productives, vieillissement des actifs, perte de compétitivité - la France risque d'entrer, pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, en déficit commercial agricole et agroalimentaire en 2025. Cette donnée est alarmante pour un secteur qui générerait encore, il y a quatre ans, un excédent de 8 milliards d'euros. Elle constitue, au-delà des considérations économiques, une défaillance grave de nature stratégique.

Dans un monde devenu plus dangereux que jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture ne peut plus être réduite au rang de simple « secteur primaire ». Chaque jour nous le rappelle, les chaînes d'approvisionnement peuvent devenir des chaînes de dépendance. Les grandes puissances l'ont parfaitement intégré. La Russie a fait du blé une arme d'influence au service de sa stratégie « d'autonomie alimentaire », au même titre que le gaz ou les hydrocarbures. La Chine sécurise méthodiquement terres agricoles, engrais, semences et infrastructures logistiques sur plusieurs continents afin de nourrir durablement ses 1,4 milliard d'habitants. Les États-Unis, sans complexe, protègent et subventionnent massivement leur agriculture, assumant une stratégie très offensive. Partout, l'alimentation est redevenue une arme et un actif stratégique majeur.

Cette dynamique ne fera que s'intensifier. D'ici 2050, la population mondiale passera de 8 à 10 milliards d'habitants, soit deux milliards de ventres supplémentaires à nourrir. À cette pression démographique s'ajouteront des contraintes climatiques croissantes : sécheresses plus fréquentes, stress hydrique, événements

extrêmes, nouveaux ravageurs. La demande alimentaire mondiale augmentera précisément là où la capacité de production deviendra plus incertaine. Les conditions d'une compétition accrue autour de la nourriture sont désormais réunies.

Dans ce contexte, la reconquête de notre souveraineté alimentaire n'est pas une option, c'est une nécessité. Elle suppose d'abord de cesser de désarmer nos producteurs. Une agriculture entravée par une complexité normative excessive, exposée à une concurrence déloyale et privée de visibilité est une agriculture condamnée au déclassement. Simplifier le quotidien des agriculteurs est à ce titre un impératif prioritaire. Elle impose ensuite de redonner pleinement les moyens de produire, durablement certes, mais de produire, sans détour ni frilosité sémantique. Produire sur notre sol est aujourd'hui le moyen le plus sûr de produire durablement, car c'est la seule manière de maîtriser nos choix de transition. Opposer production et écologie, ou choisir l'une au détriment de l'autre, revient à externaliser nos besoins et à transférer à d'autres pays, souvent moins-disants sur le plan environnemental, le poids écologique de notre alimentation. C'est une illusion, parfois une hypocrisie.

Cette reconquête passe aussi par la reconstruction d'une chaîne alimentaire cohérente, de l'amont à l'aval. Producteurs, transformateurs et distributeurs ne peuvent plus avancer en ordre dispersé. Donner de la visibilité, sécuriser l'investissement, partager la valeur : c'est toute la chaîne qu'il faut consolider pour ancrer durablement notre alimentation sur le territoire. Enfin, elle appelle à donner les moyens d'un véritable patriotisme alimentaire par la

« Chaque jour nous le rappelle, les chaînes d'approvisionnement peuvent devenir des chaînes de dépendance »

transparence. Car le consommateur n'est pas extérieur à cette bataille : chaque acte d'achat est un arbitrage entre souveraineté et dépendance. À l'heure où les digues du monde cèdent, la souveraineté alimentaire n'a rien d'un choix de confort : elle est une condition de notre liberté et de notre puissance. ●



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : LES DÉFIS DE LA FILIÈRE OVINE

Pascal LECAMP

- Député Les Démocrates de la Vienne
- Vice-président de la commission des Affaires économiques



La souveraineté alimentaire n'est plus un élément de langage, c'est désormais un impératif légal et vital. Derrière ce terme se cache une notion complexe. Elle s'entend comme le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale. Cette définition est le fruit de débats nombreux et animés, dans l'hémicycle lors de l'examen de la Loi d'orientation agricole au printemps 2024.

Ce prisme est nouveau, du moins dans sa prépondérance politique. Il aura fallu le choc d'une pandémie mondiale et le retour de la guerre aux frontières de l'Europe pour que, depuis 2022, la souveraineté alimentaire figure enfin en toutes lettres dans l'intitulé de notre ministère de tutelle, symbole hautement significatif. C'est donc la fin d'une longue période d'innocence. L'alimentation est aujourd'hui plus que jamais une arme géopolitique, dont la France doit apprendre à se saisir. Comme le rappelle l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la sécurité alimentaire n'est jamais acquise. L'Union européenne elle-même intègre aujourd'hui de plus

en plus les enjeux de résilience et d'autonomie stratégique dans sa politique agricole et alimentaire. Elle les place même au cœur de ses préoccupations.

La filière ovine semble être un bon exemple pour comprendre l'urgence et la complexité de ce sujet. Si nous parlons de perte de souveraineté, l'élevage ovin en est malheureusement l'incarnation la plus flagrante depuis plusieurs années. Les chiffres de FranceAgriMer sont incontestables et doivent nous interpeller. Sur les dix premiers mois de l'année 2025, la production française de viande ovine a reculé de 4,1 %, en raison à la fois de la baisse des naissances et du recul des importations d'agneaux vivants. Pour chaque point de pourcentage perdu en production, c'est notre indépendance qui s'effrite. Ce recul de la production est mécaniquement comblé par le recours aux importations étrangères. Ainsi, sur cette même période, nos importations de viande ovine ont bondi de 4,8 % par rapport à 2024.

« Sur les dix premiers mois de l'année 2025, la production française de viande ovine a reculé de 4,1 % : pour chaque point de pourcentage perdu en production, c'est notre indépendance qui s'effrite »

Cette situation est le résultat de déterminants que nous connaissons. D'abord, la question du revenu. Les éleveurs ovins figurent souvent parmi les agriculteurs au plus faible revenu de France, pour un travail quotidien et difficile. Sans rémunération digne, nous ne pouvons pas attirer une nouvelle génération prête à relever les nombreux défis de cette profession. Ensuite, la situation sanitaire. La Fièvre catarrhale ovine (FCO) et la Maladie hémorragique épizootique (MHE) placent nos troupeaux sous une pression constante, décourageant les vocations et fragilisant les exploitations existantes. Enfin, le commerce international. Nous ne pouvons pas demander à nos éleveurs de monter en gamme tout en ouvrant grand les vannes à des produits importés ne respectant pas nos standards, via des accords de libre-échange parfois déconnectés de la réalité du terrain.

La souveraineté ovine, et alimentaire en général, se joue donc à plusieurs niveaux. Elle se joue à Bruxelles, dans la définition de la prochaine PAC qui doit impérativement soutenir l'élevage avec des mesures concrètes. Elle se joue à nos frontières, par des accords de libre-échange protégeant nos éleveurs et une politique de prévention sanitaire massive et réactive. Enfin, elle se joue dans le choix des consommateurs, par une consommation responsable qui privilégie nos viandes locales. Nous sommes tous acteurs d'une souveraineté ovine forte et durable ! ●



SOUVERAINETÉ AGRICOLE : NE PERDONS PAS DE VUE L'APPROCHE GLOBALE

Jérémy DECERLE

- ▶ Député français au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission du Commerce international
- ▶ Membre de la commission de l'Agriculture et du Développement rural



L'épidémie de Dermatozose Nodulaire contagieuse est un vrai coup dur pour les filières bovines. Sa gestion a impliqué des mesures radicales évidemment traumatisantes pour les fermes touchées. L'accord de libre-échange avec le Mercosur est un mauvais accord pour toute l'agriculture européenne : non seulement il peut pénaliser directement certaines filières mais en plus il envoie le signal que la mise en concurrence avec des produits aux standards de production plus bas que les nôtres ne serait pas un problème. Mais la mobilisation que ces deux sujets, pour ne citer qu'eux, suscitent en France, ne serait pas la même si notre agriculture et nos filières alimentaires allaient mieux, se sentaient mieux considérées et avaient des perspectives claires.

Celles et ceux, y compris dans le monde politique, qui observent de loin l'agriculture, peinent à comprendre le malaise. Ils ont l'impression que la France et l'Europe ont toujours soutenu les agriculteurs, ce qui est globalement vrai, et qu'il n'y a pas de solutions. Or il y en a plein, mais à condition de bien poser le problème. Car c'est avant tout un problème d'injonctions contradictoires. Les politiques agricoles cherchent à rendre l'alimentation abordable et les systèmes de production vertueux et durables. Deux aspirations parfaitement légitimes et profondément ancrées chez la plupart des citoyens. Il n'y a pas besoin d'être spécialiste pour comprendre néanmoins que les rendre compatibles est un défi qui ne va pas de soi, et qu'il y a des conditions à remplir si on veut y parvenir. Si on pense que le fait qu'il y ait des aides publiques aux agriculteurs autorise à mettre la pression sans limite sur les prix des matières premières, si on pense qu'on peut exiger sans contrepartie des efforts sans cesse supérieurs en matière environnementale ou de bien-être animal sans le moins du monde chercher à les imposer aux produits agricoles qu'on importe, et bien on se trompe.

L'agriculture française et européenne a tout pour réussir. Elle est productive, diversifiée, elle offre des produits de qualité. Elle est soumise au cadre réglementaire le plus exigeant au monde. Les pratiques durables, qui à la fois rémunèrent décemment le travail des paysans et s'appuient sur des systèmes résilients et respectueux

des ressources, existent. Pourquoi tout cela ne se développe-t-il pas ? Parce que nous nous y prenons mal. La contrainte est une impasse. Les agriculteurs n'en peuvent plus des contraintes, et nous ne serions de toute façon pas capables d'en faire respecter davantage sans déployer des moyens de contrôle absurdes, impopulaires et démesurés. L'incitation, la valorisation des pratiques agricoles et commerciales vertueuses sont une meilleure voie.

Mais avant cela, il faut réussir, collectivement, à penser notre souveraineté agricole et alimentaire. D'autres dans le monde y parviennent mieux que nous, pourtant avec moins d'atouts. Au même titre que l'autonomie énergétique ou en matière de défense, notre capacité à maîtriser notre alimentation, besoin primaire s'il en est, devrait toujours être en haut des agendas politiques. Pas seulement quand un Covid ou une guerre qui tend les marchés passent par là. La souveraineté alimentaire, c'est faire en sorte de couvrir la plus grande partie possible de nos besoins alimentaires,

en quantité et en qualité, à partir des terres agricoles et des paysans experts que nous avons la chance d'avoir, et diversifier le plus possible nos fournisseurs pour le reste, pour réduire nos

dépendances. C'est donc protéger un minimum notre agriculture et ne jamais la brader dans nos accords commerciaux. C'est valoriser et promouvoir des métiers essentiels. C'est cesser de croire que l'agriculture peut être performante sur tous les plans avec des agricultrices et des agriculteurs de moins en moins nombreux. C'est distinguer les marchés et adapter l'offre. C'est développer des

« Il y a avant tout un problème d'injonctions contradictoires »



stratégies de filière, aux bonnes échelles. C'est éviter d'appliquer des raisonnements industriels à une activité si exposée aux aléas naturels. C'est ne jamais en faire une variable d'ajustement, un sujet secondaire. C'est ne pas attendre les crises pour s'en inquiéter. C'est donc beaucoup un état d'esprit. Qui vaut tout autant en matière forestière, car nos besoins en bois augmentent, nos savoir-faire en matière de gestion durable sont reconnus mais nos forêts ne sont pas valorisées à l'optimum de leur potentiel. Au salon de l'agriculture qui commence bientôt, les politiques sont interpellés à juste titre sur beaucoup de sujets spécifiques. Ne perdons pas de vue l'approche globale. ●

MERCOSUR : LA GOUTTE D'EAU DE TROP

Vincent LOUAULT

- Sénateur Les Indépendants-République et territoires d'Indre-et-Loire
- Vice-président de la commission des Affaires économiques
- Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
- Membre du groupe d'études Agriculture, élevage et alimentation



La coupe est pleine pour nos agriculteurs qui n'en peuvent plus de tirer le signal d'alarme sans être entendus. Chaque année ils manifestent, chaque année ils profitent de la tribune que leur offre le Salon de l'agriculture pour détailler les obstacles auxquels se heurte leur profession et en appeler à des solutions de bon sens. Et chaque année on leur oppose de nouveaux freins, de nouvelles exigences.

Dans ce contexte, exacerbé par la crise de la dermatose bovine, la longue épopée du Mercosur ne pouvait qu'amplifier leurs inquiétudes. Son adoption fut, sans surprise, la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Et ce n'est pas la volte-face de dernière minute de la France - symptomatique de nos politiques au doigt mouillé - qui pouvait les rassurer.

Il me semble, dès lors, que l'avenir s'éclaircira si nous mettons en œuvre des mesures tout à la fois :

Adaptées car notre agriculture n'est pas une mais multiple, il n'y a pas un modèle agricole mais des modèles agricoles : plaine, mer, montagne, Outre-mer, agriculture biologique ou conventionnelle, petites ou grandes exploitations, pêche, viticulture, pisciculture, apiculture qui appellent des politiques circonstanciées ;

Transversales car nos politiques agricoles doivent impérativement être construites en lien étroit avec nos stratégies économiques, énergétiques, environnementales, technologiques, alimentaires, sanitaires, diplomatiques ;

De long terme car les détricotages et re-tricotages incessants de nos réglementations, doublés d'une suradministration paralysante, tuent à petit feu le monde agricole. A vouloir passer pour les premiers de la classe - en surtransposant à qui mieux mieux des directives européennes exigeantes - on finit par se retrouver à la traîne tant sur la scène européenne qu'internationale, notamment

du fait de distorsions de concurrence aussi inacceptables que tragiques.

Nos agriculteurs l'ont bien compris eux qui dénoncent ce jeu de dupes depuis des années alors qu'ils n'ont eu de cesse de se moderniser, de s'adapter, d'inventer de nouveaux modèles pour toujours mieux assurer la qualité de leurs produits et la pérennité de nos sols. Certes plusieurs textes de loi se sont succédé sur l'année écoulée. S'ils ont permis quelques maigres avancées, force est de constater que le compte n'y est toujours pas. Ce saupoudrage législatif n'a pas pu produire la grande loi agricole que nous appelions, nous, agriculteurs, de nos vœux.

Pendant ce temps le monde agricole tente de survivre à une cohorte d'obstacles aussi graves que variés : crises sanitaires, sécheresses, inondations, invasions de ravageurs, interdictions arbitraires de certains produits phytosanitaires et autres distorsions de concurrence, surtranspositions... Cette liste n'est hélas pas exhaustive. Pendant ce temps, des produits agricoles issus de pays voisins et ne répondant pas aux mêmes contraintes que les productions françaises inondent nos étals. Pendant ce temps, des centaines de fermes disparaissent chaque année, plongeant nombre d'exploitants dans un désarroi extrême les conduisant, pour beaucoup, au suicide.

Face à ces drames, l'heure n'est plus aux tergiversations, aux mesures « tièdes » pour faire plaisir à tout le monde et, au final, à personne. L'heure est aux mesures courageuses et efficaces parce

« L'avenir s'éclaircira si nous mettons en œuvre des mesures tout à la fois adaptées, transversales et de long terme »

qu'en phase avec ces réalités. Aussi, alors que s'ouvre le Salon de l'Agriculture, j'en appelle à ce que le projet de loi d'urgence agricole annoncé par le gouvernement soit enfin celui du courage : le courage de graver dans le marbre de la loi toutes les mesures de simplification possibles, toutes les mesures de rectification des surtranspositions, tous les moyens -

notamment en matière d'innovation et de recherche - de rendre à la Ferme France sa compétitivité, tous les dispositifs qui permettront aux agriculteurs de vivre correctement de leur travail et de pérenniser leurs exploitations.

Ne laissons pas passer cette dernière chance pour la Ferme France ! J'ai espoir ! ●



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : QUAND L'ABSENCE DES VACHES À PARIS INTERROGE NOTRE MODÈLE AGRICOLE

Jean-Claude ANGLARS

- Sénateur LR de l'Aveyron
- Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Membre du groupe d'études Agriculture, élevage et alimentation



reste fragile et vulnérables aux aléas sanitaires et économiques. Il faut aller plus loin et mettre en évidence la rupture du lien entre les Français et leur agriculture.

L'éducation pourrait devenir le levier d'une transformation structurelle et durable dans une société qui doit réapprendre ce qu'est l'agriculture. Le constat est en effet sans appel : le lien entre les Français et leur terre s'est dangereusement distendu. Combien d'enfants savent encore d'où vient le lait qu'ils boivent, le pain ou les frites qu'ils mangent ? Comment espérer reconnecter les citoyens à leur alimentation si l'école ne transmet plus cette culture fondamentale ? Réapprendre l'agriculture à l'école, c'est bien plus qu'une leçon de sciences naturelles. C'est transmettre une culture, raviver une fierté collective et forger une conscience citoyenne autour de notre souveraineté alimentaire. C'est permettre aux futures générations de comprendre les enjeux, de respecter le travail des agriculteurs et de faire des choix alimentaires éclairés.

Pour la première fois de son histoire, le Salon de l'Agriculture s'ouvre amputé de sa principale exposition, celle des races bovines. Telle une anomalie, les vaches ne montent pas à Paris, et dans le brouhaha des visiteurs, les allées vides du hall 1 resteront cruellement silencieuses. Cette absence, imposée par la crise sanitaire de la dermatose nodulaire contagieuse, résonne comme le symbole d'un malaise bien plus profond. Là où résonnait chaque année le succès du concours général agricole des races bovines se fait entendre désormais la détresse d'un monde agricole anxieux et en colère, confronté à une succession de crises qui menacent jusqu'à sa survie.

Cette crise sanitaire s'inscrit dans un contexte de tensions commerciales qui ébranlent le secteur. Vivement contesté par le Sénat qui a toujours voté contre et exhorte le Gouvernement de saisir la Cour de justice européenne, l'accord UE-Mercosur cristallise les inquiétudes légitimes des agriculteurs face à une concurrence déloyale. Comment accepter de se soumettre à des normes environnementales et sanitaires strictes quand d'autres producteurs, exemptés de ces contraintes, peuvent inonder le marché européen avec des produits à bas prix ? Cette asymétrie réglementaire, mine la compétitivité de nos éleveurs et fabrique une injustice économique insoutenable au détriment de la santé de nos consommateurs. Face à ces enjeux stratégiques, notre souveraineté alimentaire impose une transformation profonde, capable de réconcilier deux exigences : permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, sur tous les territoires, et garantir aux consommateurs une alimentation saine, locale et durable.

Le Sénat s'était pourtant prononcé en faveur de deux textes majeurs. Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole qui reconnaissait le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture, fixait des objectifs ambitieux pour l'enseignement agricole et simplifiait le parcours d'installation des exploitants. De plus, la Proposition de loi Duplomb qui s'attaquait aux contraintes réglementaires et œuvrait à faire de l'activité agricole une priorité nationale en tant qu'elle nourrit la nation. Ces mesures étaient nécessaires mais force est de constater que le système

« L'éducation pourrait devenir le levier d'une transformation structurelle et durable dans une société qui doit réapprendre ce qu'est l'agriculture »

C'est aussi susciter des vocations et redonner à ce métier noble la considération qu'il mérite. En éduquant les générations futures, nous pourrions jeter les bases d'une agriculture résiliente porteuse d'avenir. Le silence des allées du Salon de l'Agriculture doit devenir un appel à l'action, non un aveu d'impuissance. ●



SOUVERAINETÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE : REPARTIR DU TERRAIN POUR TENIR LA PROMESSE RÉPUBLICAINE

Marie-José Allemand

- Députée Socialistes et App. des Hautes-Alpes
- Agricultrice
- Membre de la commission des Lois



Je suis députée. Je suis aussi agricultrice, éleveuse ovine dans les Hautes-Alpes. Autrement dit, je vis au quotidien ce que beaucoup de décideurs ne connaissent qu'à travers des notes ou des tableaux Excel : le travail de la terre, l'élevage, la dépendance au climat, aux marchés, aux décisions sanitaires et commerciales prises loin des exploitations.

La colère agricole qui s'exprime aujourd'hui n'est ni nouvelle, ni illégitime. Elle dit une chose simple : notre pays ne peut pas continuer à parler de souveraineté agricole tout en fragilisant celles et ceux qui produisent. Quand un agriculteur sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, quand les revenus chutent brutalement d'une année sur l'autre, quand des décisions sanitaires conduisent à des abattages massifs sans réelle concertation, il y a une rupture de confiance profonde.

La souveraineté agricole n'est pas un slogan. C'est un choix politique. Elle suppose d'assumer que l'agriculture n'est pas une variable d'ajustement des politiques commerciales, ni un simple secteur économique soumis aux logiques du moins-disant social et

environnemental. L'accord UE-Mercosur, tel qu'il est envisagé, incarne cette contradiction : comment exiger des normes élevées de nos éleveurs tout en ouvrant notre marché à des productions qui ne les respectent pas ?

Comme éleveuse ovine, je sais aussi combien nos modèles extensifs, pastoraux, sont à la fois nourriciers, protecteurs des paysages, de la biodiversité et de la vie des territoires. Ils sont une réponse aux attentes des citoyens, mais ils ne survivront pas sans prix justes, sans accompagnement public et sans une véritable reconnaissance de leur utilité sociale et environnementale. Avec les discussions autour de la nouvelle Politique Agricole Commune

« Je crois à une souveraineté agricole et sylvicole qui repose sur trois piliers : la justice sociale pour les producteurs, la transition écologique assumée et la relocalisation des filières »

(PAC), un des enjeux déterminants sera de faire gagner ces modèles, emblématiques de notre pays et de nos territoires.

La souveraineté, c'est aussi la forêt. Alors que la France dispose d'un patrimoine forestier considérable, nous continuons à importer massivement des produits bois, tout en laissant nos forêts se dégrader sous l'effet du dérèglement climatique et du manque d'investissements cohérents. Là encore, l'enjeu n'est pas seulement économique : il est écologique, industriel et territorial.



Je crois à une souveraineté agricole et sylvicole qui repose sur trois piliers : la justice sociale pour les producteurs, la transition écologique assumée et la relocalisation des filières. Cela suppose une décision publique plus horizontale, construite avec les agriculteurs, les forestiers, les territoires, et non contre eux. Cela suppose aussi de sortir de l'hypocrisie qui consiste à exiger toujours plus sans garantir les conditions de la dignité.

La France a les moyens de nourrir sa population, de préserver ses forêts et de faire vivre ses campagnes. À condition de remettre le terrain au cœur des décisions. À condition, surtout, de tenir enfin la promesse républicaine faite à celles et ceux qui travaillent pour nourrir le pays. ●

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS : UN POTENTIEL EN DEVENIR

Anne-Catherine LOISIER

- Sénatrice Ratt. UC de la Côte-d'Or
- Secrétaire de la commission des Affaires économiques
- Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Vice-présidente de l'OPECST
- Présidente du groupe d'études Forêt et filière bois
- Membre du Conseil supérieur de la forêt et du bois



Discrete mais stratégique, la filière forêt-bois française mobilise près de 60 000 entreprises et 440 000 emplois. La forêt couvre plus de 17 millions d'hectares en métropole, auxquels s'ajoutent 8 millions d'hectares en Guyane. Pourtant, malgré les atouts de la 4^e forêt d'Europe, la filière représente à elle seule 10 % du déficit commercial français, soit - 8,5 milliards d'euros. Ce déficit, qui a alerté la commission des affaires économiques du Sénat, révèle un problème structurel de compétitivité et une mauvaise valorisation de notre ressource : une part importante du bois est exportée à l'état brut avant de revenir sous forme de produits finis. Comment mieux transformer et valoriser le bois issu de nos forêts au bénéfice de l'économie nationale ?

Pour répondre à cette question, cinq familles de produits ont été analysées : construction bois, ameublement et parquet, palettes et emballages, papier-carton, bois-énergie et granulés. Elles illustrent

le caractère stratégique du bois, présent dans de nombreux secteurs du quotidien.

Le bois-construction, secteur moteur de la filière, demeure marginal en France, avec seulement 7 % de parts de marché, loin derrière l'Allemagne qui dépasse 20 %. Ce retard s'explique moins par le coût que par un manque d'habitude et de confiance des maîtres d'ouvrage. L'ameublement et le parquet concentrent plus de 3 milliards d'euros du déficit : en vingt-cinq ans, la part du meuble français est passée de 77 % à 37 %, un recul aggravé par la montée en puissance de la « fast déco » importée à bas coût. La papeterie-

carton constitue le premier poste de déficit bois (4 milliards d'euros). Dans ce secteur très internationalisé, les décisions d'investissement dépendent fortement des coûts de production, notamment de l'énergie, ce qui rend le cadre post-ARENH déterminant. Enfin, le bois-énergie et les granulés, trois fois moins chers que l'électricité, offrent une solution concrète, accessible et rapidement mobilisable

« En 2024, les appels à projets France 2030 ont permis de générer près de deux milliards d'euros d'investissements privés et de créer 3000 emplois »

pour la transition énergétique.

Les freins au développement de ces activités sont largement partagés avec l'ensemble de l'industrie française : fiscalité élevée, inflation normative européenne et surtranspositions nationales. La prise en compte des bénéfices environnementaux de ce matériau biosourcé serait de nature à avantager la filière. La mise en place de la taxe carbone aux frontières contribuera peut-être à limiter l'importation de produits très émissifs, comme le parquet transformé en Chine, dont l'empreinte carbone est jusqu'à quatorze fois supérieure à celle d'un parquet fabriqué en France. La multiplication des normes européennes, qu'il s'agisse des usages de la biomasse (RED II) ou de la traçabilité (RDUE), doit également tenir compte des pratiques déjà parmi les plus vertueuses des entreprises françaises, et ne pas pénaliser aveuglément ceux qui sont déjà les « meilleurs élèves ». En parallèle, nous devons veiller à ne pas surcontraindre nos acteurs nationaux, comme avec la REP bois-bâtiment, unique au monde, qui alourdit les coûts de construction et favorise les importations.

La filière a démontré sa capacité de développement lorsque les conditions sont réunies. En 2024, les appels à projets France 2030 ont permis, grâce à 500 milliards d'euros d'aides publiques, de générer près de deux milliards d'euros d'investissements privés et de créer 3000 emplois en seulement quelques mois ! La filière forêt-bois française dispose d'atouts majeurs en matière de souveraineté et de compétitivité :

- un matériau disponible pour la création de valeur et la décarbonation,
- des acteurs économiques engagés, prêts à investir et à moderniser leurs outils de production.

Depuis 2020, un élan est enclenché. Tous appellent désormais à la cohérence, la stabilité et la visibilité des politiques publiques, pour tirer le meilleur parti de ces opportunités économiques, environnementales et sociétales. ●





La filière forêt-bois au service de la souveraineté nationale

Entretien avec Anne Duisabeau, Présidente de France Bois Forêt

Quels sont les principaux enjeux pour la filière forêt - bois ?

La filière forêt – bois est aujourd’hui la première filière pourvoyeuse de solutions concrètes pour l’atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Par ses capacités de captation du carbone atmosphérique, par celles du bois à stocker le carbone dans le temps et à se substituer à des matériaux ayant une empreinte carbone plus impactante, elle est au cœur des enjeux de notre siècle. L’adaptation des forêts au changement climatique et le développement de tous les usages du bois constituent donc deux enjeux majeurs pour le secteur et pour notre société. Le développement des usages du bois doit être mené en parallèle d’un renforcement de la capacité des entreprises françaises à fournir le marché français, dans une logique de souveraineté.

Comment cela se traduit-il concrètement ?

Entre 2021 et 2024, près de 500 millions d’euros d’aides publiques ont permis de mobiliser plus de 2,5 milliards d’euros d’investissements dans les entreprises de la filière, ce qui illustre concrètement le besoin massif de modernisation de l’outil industriel de première transformation du bois. Cette dynamique d’investissement dans la filière a contribué à la création de plus de 46 000 emplois en 7 ans et une valeur ajoutée supplémentaire estimée à plus de 5,5 milliards d’euros¹.

Les appels à projets France Relance et France 2030 devraient produire des

effets durables sur les capacités productives, avec une augmentation attendue de la production de produits bois finis ou semi-finis de l’ordre de 3,9 millions de mètres cubes par an, contribuant ainsi au renforcement de la compétitivité et de la souveraineté industrielle de la filière.

Le segment des scieries illustre concrètement cette dynamique d’investissement : les professionnels du secteur ont engagé 750 millions d’euros sur la seule année 2023, ce qui confirme l’accélération des projets de modernisation, d’augmentation de capacité et de montée en gamme des outils de production.

Comment les politiques publiques peuvent-elles accompagner les évolutions de la filière pour renforcer la souveraineté ?

La filière a besoin d’être accompagnée à différents stades pour remplir pleinement son rôle dans l’atteinte de la neutralité carbone.

Le tissu industriel français et notamment les entreprises de transformation du bois doivent poursuivre leurs investissements pour accroître leur productivité et développer leurs capacités de production et de diversification des produits finis pour renforcer la souveraineté.

En parallèle, les politiques publiques en faveur du renouvellement forestier doivent être maintenues sur le temps long, celui des forestiers et du développement de la forêt. Les forêts françaises représentent aujourd’hui

32 % du territoire français et continuent de progresser de 85 000 ha par an. Du fait du changement climatique, l’Etat estime qu’entre 1,5 à 1,7 million d’hectares (10 % de la forêt métropolitaine) devraient faire l’objet d’actions de renouvellement ou d’enrichissement dans les 10 prochaines années. Aussi, France Nation verte, accompagnement public à ces actions doit être pérennisé et doté.

Enfin, la décarbonation de nos modes de vie, et en particulier celle de la construction, est primordiale et l’Etat, par sa capacité réglementaire permet d’agir concrètement sur ce sujet. Le maintien de la RE2020 et des seuils prévus pour 2028 et 2031 est une nécessité.

1. Source : <https://vem-fb.fr/>. Données 2016 - 2023



Anne Duisabeau, Présidente de France Bois Forêt

du territoire

+3,3
millions
d'hectares
depuis 1985

2,9 Mds
de m³ de bois
sur pied
(+1.1 Md
depuis 1985)

35%
de résineux

LA FORÊT ET LE BOIS, OUTILS DE LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

418 600 ETP
(+ 46 100 en 7 ans)

60 000
entreprises

30 Mds
d'euros
de valeur ajoutée

+5 Mds
d'euros
depuis 2017

2,5 Mds
d'euros

investis entre 2021
et 2024, notamment
pour moderniser
l'appareil industriel
et améliorer
les capacités
de transformation

Une récolte
annuelle
de bois de

51,7 M m³
(incluant
l'autoconsommation)

CHÉRISSONS LA FORÊT : DONNONS DE L'AIR AUX FORESTIERS

Antoine d'AMÉCOURT

- Président de FRANSYLVA (la Fédération des forestiers privés)
- Conseiller régional des Pays-de-la-Loire
- Maire d'Avoise



A lors que la contestation agricole s'est amplifiée avec les accords Mercosur-UE, une autre colère s'élève du monde rural, celle des forestiers. Entre concurrence étrangère déloyale et asphyxie réglementaire, un étouffement menace la compétitivité et la santé de nos forêts. Les forestiers privés assurent l'essentiel du renouvellement forestier et fournissent le bois que la société réclame : donnons-leur de l'air !

75 % de la forêt française est entretenue par 3,5 millions particuliers propriétaires de forêt. Leur responsabilité est immense. Ils débroussaillent pour prévenir les incendies. Ils produisent le bois dont notre société a besoin dans la construction, la consommation, le transport ou l'emballage. Ils proposent une source d'énergie renouvelable. Ils reboisent pour les générations futures et permettent à la forêt de jouer son rôle décisif de réservoir de biodiversité, de pompe et de fixation du CO₂.

Or, si la France a connu un doublement de sa surface forestière en deux siècles (31% du territoire aujourd'hui) et est réputée pour la qualité de son bois, près du dixième de son déficit commercial national provient du secteur des produits issus du bois (ameublement, pâte à papier...).

Ce paradoxe pourrait s'aggraver car tout semble fait pour décourager les forestiers qui œuvrent au quotidien pour préserver cette ressource.

La récolte du bois d'œuvre est freinée par des règles environnementales ou d'urbanisme inadaptées (SRADDET, SCOT, PLUI PLU). Le bois-énergie, utile pour nombre de Français ayant cette seule ressource renouvelable pour se chauffer à prix raisonnable, est bridé par des normes de plus en plus restrictives.

Il devient impossible de travailler en forêt : l'hiver est bloqué pour préserver les sols (à juste titre), l'été est interdit pour prévenir les incendies et le printemps est désormais proscrit, à cause d'une lecture rigide du code de l'environnement.

Dernière illustration de déconnexion bureaucratique : un "plan d'action pour la préservation des sols forestiers (PASF)" présenté en juillet dernier préconise... le retour généralisé du cheval de trait pour débarrasser les arbres !

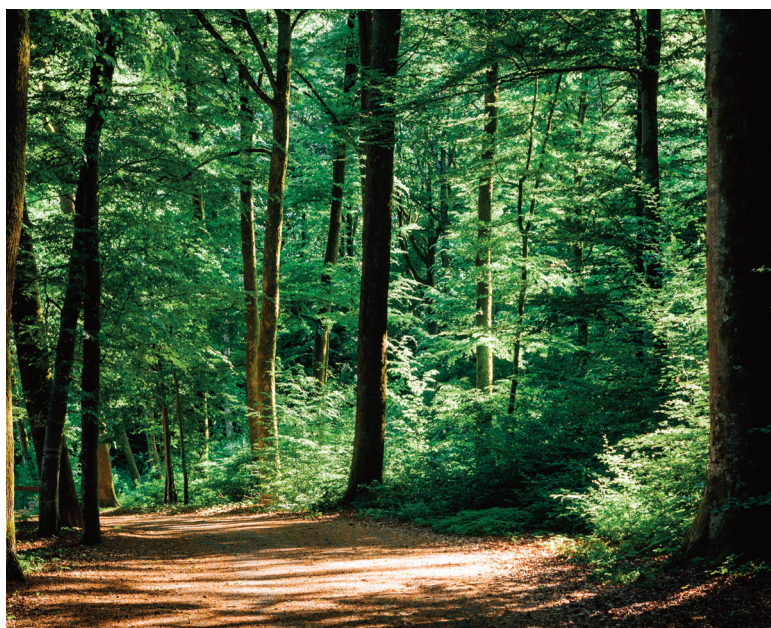
On atteint l'absurde quand l'administration impose pour les travaux de boisement, des études d'impact préalables plus coûteuses que le boisement lui-même.

Malgré les urgences sanitaires comme l'épidémie de scolytes, ces ravageurs qui déciment nos massifs d'épicéas, certains arrêtés préfectoraux limitent les interventions sylvicoles. Des mouvements radicaux réclament même la mise sous cloche de la forêt ! Ce qui revient à entretenir des poudrières propices aux accidents et aux incendies (qui restent d'origine humaine dans 9 cas sur 10).

Pendant ce temps, le règlement européen RDUE, au motif de réduire l'importation de produits issus de la déforestation à l'étranger ... alourdit les charges administratives et le temps de travail dans une gestion sylvicole déjà particulièrement réglementée en France. Et ce, sans garantie de la réciprocité avec

« La forêt a besoin de l'Homme autant que l'Homme a besoin de la Forêt. Donnons de l'air aux forestiers ! »

des pays où les règles environnementales et le droit du travail sont largement moins-disants.



Comme si cela ne suffisait pas, les forestiers doivent faire face à une explosion des incivilités : rave-parties, vols d'arbres, destruction du matériel et harcèlement de la part de mouvements radicaux.

Pour que les forestiers œuvrent à l'adaptation de la forêt au changement climatique, la confiance doit remplacer la suspicion. Nous demandons un moratoire sur les normes encadrant les travaux forestiers, la simplification des procédures, de la souplesse pour adapter nos massifs aux nouvelles conditions climatiques. La forêt doit faire partie de la prochaine loi d'urgence agricole, il faut agir vite ! Nous demandons également un ajustement profond dans l'application du règlement européen RDUE pour les pays ne présentant aucun risque de déforestation.

Ce sont les conditions pour assurer la performance écologique de la forêt et renforcer notre économie durable.

La forêt a besoin de l'Homme autant que l'Homme a besoin de la Forêt. Donnons de l'air aux forestiers ! ●

Forêt et bois : une souveraineté déjà en marche grâce à BOIS DE FRANCE



Crises climatiques, tensions géopolitiques, coûts de l'énergie : la souveraineté n'est plus un slogan. Pour les élus, elle se juge à l'aune du concret : la capacité d'un territoire à sécuriser ses approvisionnements, maintenir des emplois, et amortir les chocs. Dans la filière forêt-bois, le paradoxe est bien connu : la France dispose d'un vaste patrimoine forestier et d'entreprises sur tout le territoire, pourtant elle reste importatrice de produits bois transformés. Mais depuis 2020, la filière bois française se développe très rapidement. Elle augmente ses capacités de transformation, diversifie sa production et développe sa valeur ajoutée. Et pour soutenir toute cela, elle a mis en place un outil de souveraineté disponible pour tous !

En effet, la certification BOIS DE FRANCE est née d'une démarche de filière, portée par ceux qui produisent, transforment et mettent sur le marché, pour répondre à l'enjeu de souveraineté. Son principe est simple et vérifiable : garantir des produits en bois issus des ressources françaises ET transformés en sur le territoire. En clair : rendre lisible l'origine, sécuriser la décision d'achat et soutenir une chaîne de valeur nationale. Car la résilience se construit aussi par l'économie : plus la

valeur ajoutée reste sur le territoire, plus la filière peut investir, innover et fiabiliser l'approvisionnement de toute la nation.

Un outil au service des politiques publiques et des réalités de terrain

Cette organisation collective répond directement aux attentes des décideurs. Planification écologique, RE2020, stratégies bas carbone, rénovation du bâti public : ces cadres imposent des arbitrages concrets. Les collectivités ont besoin d'une offre sûre et lisible pour traduire leurs ambitions dans les marchés, sans complexifier les projets. BOIS DE FRANCE apporte cette sécurité : elle garantit l'origine et le lieu de transformation, et valorise une chaîne de valeur française des produits de la filière bois.

Chaque marché, un levier de souveraineté

En coordination avec plusieurs ministères, la certification BOIS DE FRANCE a édité un guide juridique permettant à la commande publique d'orienter ses achats vers des produits bois vraiment français. Ainsi, s'appuyer sur BOIS DE FRANCE, c'est pouvoir sécuriser ses choix, renforcer la compétitivité d'entreprises implantées dans nos régions, consolider l'emploi

des zones rurales et encourager l'investissement industriel. C'est aussi réduire les impacts liés aux transports longue distance et mieux maîtriser les aléas d'approvisionnement, tout en répondant aux attentes des citoyens.

Du bâtiment au mobilier : une réponse transversale pour les territoires

Écoles, crèches, gymnases, passerelles, réhabilitations, logements, mais aussi menuiseries, agencements intérieurs, mobilier et aménagements extérieurs : le bois irrigue de nombreuses politiques d'équipement. Dans chacun de ces usages, BOIS DE FRANCE apporte un repère clair pour des achats plus simples, plus traçables et mieux sécurisés. C'est également un signal adressé au privé : relocaliser, investir et faire monter en gamme l'offre française.

Adapter les forêts et renforcer la filière

Cet effort de souveraineté est indissociable d'un enjeu de long terme : l'adaptation des forêts françaises. Dépérissements, incendies, aléas sanitaires... la forêt est en première ligne face au changement climatique. La gérer, la renouveler et adapter les essences suppose une filière solide, capable de créer de la valeur et de financer l'avenir. En choisissant des produits BOIS DE FRANCE, les décideurs soutiennent une sylviculture durable et une filière « nourricière » : ressources locales, compétences, emplois non délocalisables et contribution concrète à la souveraineté française.

BOIS DE FRANCE accompagne collectivités et prescripteurs, et met à disposition son guide juridique pour la commande publique sur bois-de-france.org.



Contact : Juliette NOUAUX, référente prescription, juliette.nouaux@bois-de-france.org, 07 48 12 94 89

ET SI NOUS TRAVAILLIONS À UNE VRAIE SOUVERAINETÉ AGRICOLE ?

Daniel SALMON

- Sénateur Écologiste-
Solidarité et territoires
d'Ille-et-Vilaine
- Membre de la Commission
des Affaires économiques
- Membre de l'OPECS*



La notion de souveraineté alimentaire a été formulée pour la première fois par le mouvement paysan international, La Via Campesina en 1996. Il désigne « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires ». Les notions de démocratie alimentaire, de justice sociale et d'alimentation saine et durable sont donc au cœur de ce concept.

Depuis, cette notion a été récupérée et largement dévoyée dans le débat public. Dans la Loi d'orientation agricole, le terme est entendu comme la capacité de production (en volumes), la compétitivité-prix et la capacité à exporter. Pourtant, cette stratégie d'intensification agricole, loin de garantir notre souveraineté, aggrave nos dépendances et nos vulnérabilités, nous a fait perdre 100 000 paysans en dix ans, et met en péril la résilience de notre système alimentaire. Alors que la France est aujourd'hui la sixième puissance exportatrice de denrées alimentaires, l'enjeu aujourd'hui est-il toujours de produire plus pour nourrir le monde ou bien de produire mieux et de reconnecter agriculture et alimentation locales ?

Le modèle agroindustriel repose sur de nombreuses dépendances

qui exposent les agriculteurs et agricultrices aux fluctuations économiques, climatiques, ainsi qu'aux conditions géopolitiques. Depuis le début du conflit en Ukraine, les importations françaises d'engrais russes ont bondi de 86 %. Une dépendance particulièrement observée dans les grandes régions céréalières (Hauts-de-France, Île-de-France, Grand Est) où les livraisons d'engrais azotés peuvent représenter jusqu'à 300 €/ha. Un prix de plus en plus volatil au gré des crises climatiques et géopolitiques.

Autre dépendance majeure de la France, celle aux graines et tourteaux pour l'alimentation animale, dont les deux tiers sont importés, notamment du Brésil et d'Argentine. Rappelons que 95 %

« La menace la plus virulente pour notre souveraineté, est bien le changement climatique et la perte de biodiversité »

du soja utilisé en alimentation animale, particulièrement dans les filières intensives, est importé, soit 3 millions de tonnes chaque année. Ces importations sont aujourd'hui nécessaires pour les filières d'élevage trop peu autonomes. Elles ont représenté en 2022 un coût total de 1,5 milliard d'euros dans la balance commerciale. Ces importations massives de soja, mais aussi d'huile de palme, de légumes hors saison, de fruits tropicaux creusent notre déficit. Il y a urgence à

reconnecter alimentation et territoires. Le hors-sol, le hors-frontières accroissent les dépendances bien davantage que de soi-disant surtranspositions, en fait protectrices.

Enfin, la menace la plus virulente pour notre souveraineté, est bien le changement climatique et la perte de biodiversité, comme le souligne le Commissariat à la planification écologique dans son rapport sur notre souveraineté agricole et alimentaire, en 2024. Pourtant, il n'y a aucune fatalité : face à ces fragilités structurelles, la réponse la plus responsable est forcément une transformation profonde de notre modèle de production, et de nos régimes alimentaires, plaçant l'autonomie alimentaire, la déspecialisation et la résilience territoriale au cœur de nos objectifs. En investissant donc sérieusement dans la transition agroécologique.

Des pratiques vertueuses qui peuvent assurer les capacités de production aujourd'hui et demain, comme le souligne de nombreux scénarios de prospective, en ce qu'elles réduisent les dépendances aux énergies fossiles, engrais azotés et produits phytosanitaires, et préservent les ressources, la biodiversité et la vie des sols et des écosystèmes. L'enjeu est de permettre aux agriculteurs et agricultrices d'être plus autonomes, en maîtrisant leurs moyens de production, et en leur assurant des revenus indépendants des marchés internationaux.

Cette transformation de notre modèle n'est pas une menace pour nos filières. Au contraire, cette orientation représente une opportunité de renforcer la résilience de nos systèmes agricoles et alimentaires dans leur ensemble. Il faudra se saisir de la future Politique Agricole Commune pour ce changement structurel, et ainsi développer une agriculture européenne autonome, donc réellement souveraine, à cette échelle. ●



SOYONS FIERES DE NOTRE AGRICULTURE ET DE NOS AGRICULTEURS, ET PAS SEULEMENT PENDANT LE SALON DE L'AGRICULTURE !

Eric MARTINEAU

- Député Les Démocrates de la Sarthe
- Membre de la commission des Lois



Notre agriculture est l'une des meilleures au monde. Variée, adaptée aux spécificités régionales, sols et climats, l'une des plus contrôlées et saines. Ce qui, sur le papier, offre de belles perspectives de souveraineté alimentaire. Le monde agricole a exprimé à plusieurs reprises cette année une colère et un ras-le-bol, liés aux nombreuses difficultés. Les récents débats en lien avec la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur – et la pétition qui a suivi – ont révélé deux faits majeurs. L'attachement légitime de nos concitoyens à une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Mais aussi une réelle méconnaissance de l'agriculture, de ses contraintes sanitaires et environnementales. Travailler avec la nature est le propre des agriculteurs. Le politique et le scientifique doivent chercher des moyens de simplifier leur quotidien, malgré les oppositions. On adore soutenir le monde agricole lors du Salon de l'agriculture ; alors pourquoi pas lorsqu'il s'agit de leur apporter des solutions ?

La rémunération de nos agriculteurs pâtit des distorsions de concurrence, concentration des acheteurs, diversité de l'offre des vendeurs. Je reste convaincu qu'une meilleure rémunération passera par la structuration et l'organisation des filières. Mais tout ne viendra pas du politique. On voit bien que les importations sont parfois dues aux structures agricoles elles-mêmes, coopératives et organisations de producteurs. Les normes européennes et françaises et la surtransposition sont un poids supplémentaire pour nos agriculteurs. Mais difficiles à combattre car nécessaires dans certains cas afin de préserver la santé des consommateurs et l'environnement. Attention toutefois à ne pas confondre normes et réglementation avec cahiers des charges clients. Ces derniers, imposés par les acheteurs grandes surfaces ou exportateurs, sont très souvent de réels obstacles à la production.

Je suis aussi agriculteur et je connais les difficultés auxquelles font face certaines filières, qui utilisent des produits contre les ravageurs. Soyons sincères : le conventionnel et le bio ont parfois besoin de produits de traitement pour protéger les récoltes. Je ne suis pas scientifique, mais je sais écouter la parole du scientifique. Le

rapport de l'INRAE d'octobre 2025 fait état des situations dans lesquelles les alternatives aux néonicotinoïdes sont absentes ou insuffisantes. L'acétamipride est interdite depuis 2018 en France, mais personne ne s'interroge sur ce par quoi elle a été remplacée. La filière noisette utilise par exemple des pyrèthrinoïdes de manière « déraisonnable » d'après l'INRAE, afin de garantir la continuité de la production. Un produit qui menace les régulations naturelles au sein du verger. Mais sans lequel notre filière noisette est mise à mal. Pour cette production, comme pour d'autres, nous devons continuer de chercher des solutions.

Nous députés avons voté une résolution contre les surtranspositions. Mais lorsqu'il s'agit de faciliter le travail des agriculteurs, le débat s'enflamme. Alors nous préférons importer des noisettes de Turquie, Italie, États-Unis, qui utilisent tous des pesticides interdits en France. Réduire l'usage des pesticides en assurant la transition de l'agriculture tout en maintenant notre compétitivité, j'y suis favorable. On s'indigne de voir le nombre

« Réduire l'usage des pesticides en assurant la transition de l'agriculture tout en maintenant notre compétitivité, j'y suis favorable »

d'agriculteurs et d'exploitations baisser mais on ne leur apporte pas de solutions concrètes. En tant qu'agriculteur, je veux bien entendre que je travaille mal ; mais alors dites-moi comment produire mieux, très concrètement. Oui, nous pouvons être souverains en matière d'alimentation à condition d'écouter, d'accompagner, de rémunérer nos agriculteurs, et surtout de cesser de les accabler, d'opposer agriculture et environnement. Soyons fiers de nos agriculteurs français et de la qualité de nos productions. ●



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : POUR UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE, DIVERSIFIÉE ET FONDÉE SUR LA CONNAISSANCE

Akiko SUWA-EISENMANN

- Professeure à la Paris School of Economics
- Directrice de recherches à l'INRAE
- Membre du Cercle des économistes



La souveraineté alimentaire est à l'origine, une revendication politique issue de la sphère altermondialiste : « le droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité de produire son alimentation de base, en respectant la diversité culturelle et agricole. ». Par un tête-à-queue sémantique, la souveraineté alimentaire s'est transformée, passant d'un droit des peuples à un enjeu national, d'une revendication politique à un objectif économique, d'un rejet des importations au soutien des exportations. L'approche française se concentre sur l'agriculture. Or celle-ci est un élément d'un système plus large qui comprend la production d'intrants, les services aux agriculteurs, la transformation, la distribution, la restauration privée et collective et la consommation. Il faut donc une approche systémique, coordonner les réformes sur plusieurs secteurs. Pour cela, il faut que les citoyens se mettent d'accord sur les objectifs : privilégier l'alimentation humaine, l'alimentation animale (qui occupe près de la moitié de la surface cultivée agricole en France), ou la production d'énergie renouvelable par les biocarburants et le bois de chauffe (la pire valorisation du bois d'un point de vue climatique et économique) ?

Le système alimentaire actuel est caractérisé par sa concentration extrême :

- Au niveau mondial, quatre multinationales (les « ABCD » : ADM, Bunge, Cargill, Louis Dreyfus) contrôlent plus de 70 % du négoce mondial des céréales ; six firmes détiennent 78 % du marché mondial en agro-chimie ;

- En France, dix coopératives réalisent 44 % du chiffre d'affaires total du secteur ; et la grande distribution est dominée par quatre alliances d'achat transfrontalières qui réalisent 80 % des parts de marché.

Cette concentration est source d'inégalité et de vulnérabilité. A cela, outre le contrôle du pouvoir de marché par les autorités de concurrence, une solution générale s'impose : il faut diversifier. Il s'agit de diversifier les modes de production, les tailles

« Il s'agit de diversifier les modes de production, les tailles d'entreprises, les acteurs dans le système mais aussi ce que nous mangeons »

d'entreprises, les acteurs dans le système mais aussi ce que nous mangeons. Il ne s'agit pas seulement de manger moins de viande, notamment cette « viande cachée » dans les sauces des produits transformés par exemple, mais il s'agit aussi de manger plus : plus de pois chiches, de légumes, de poisson, de fruits, explorer de nouvelles saveurs.

Pour améliorer la coordination au sein du système alimentaire, une meilleure information sur les véritables enjeux peut favoriser une discussion apaisée sur les objectifs. Pour cela, les citoyens doivent faire confiance et écouter ce que disent les chercheurs. Non, l'accord UE-Mercosur n'aura pas un impact retentissant sur l'élevage français car il sera protégé par des quotas et des clauses de sauvegardes ; non, cet accord n'autorise pas l'importation de produits interdits en Europe, comme le bœuf aux hormones. Oui, une généralisation du Nutriscore, un indicateur fiable reposant sur la recherche, permet d'informer les consommateurs et pousser les industriels à changer leurs recettes. Et oui, on produit déjà suffisamment de calories pour nourrir le monde : la question est plutôt de nourrir mieux, en préservant notre santé et la richesse des sols. C'est ainsi que nous pourrions assurer l'alimentation de nos enfants. ●



AGRICULTURE, SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Juan-Carlos ZEDJAOUI

► Avocat au Barreau de Paris



La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans rappelle que « la notion de souveraineté alimentaire a été utilisée dans un grand nombre d'États et de régions pour désigner le droit des peuples de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes écologiques et durables respectueuses des droits de l'homme ».

En France, l'inscription de notre repas gastronomique au patrimoine immatériel de l'humanité a entraîné une série d'initiatives publiques destinées à en valoriser les atouts. Les agriculteurs qui fournissent la matière première de cette cuisine prestigieuse, participent à la création de ce patrimoine alimentaire. Les honneurs de l'UNESCO n'ont pas pour autant permis d'améliorer la situation de la France agricole qui est en déficit alimentaire depuis 2015¹. Dans cette quête de valeur, les droits de propriété industrielle peuvent-ils contribuer à rendre ce patrimoine alimentaire plus compétitif à l'égard de la concurrence et plus attractif pour les consommateurs ?

La propriété intellectuelle est un vecteur de création de valeur. Les titres de propriété industrielle confèrent à leurs titulaires un monopole d'exploitation sur les créations techniques ou les signes distinctifs qu'ils protègent.

La création de nouvelles variétés végétales, l'invention de nouveaux aliments tirés de protéines végétales ou de procédés permettant d'améliorer le fonctionnement des exploitations, constituent autant d'atouts concurrentiels pour les propriétaires de ces certificats d'obtentions végétales et de ces brevets. Outre la protection des créations techniques, les signes distinctifs identifient une entreprise et ses produits. Certains permettent d'insister sur les caractéristiques et la provenance des produits pour les individualiser et les valoriser. Une marque de garantie est ainsi « propre à distinguer les produits ou les services pour lesquels la matière, le mode de fabrication ou de prestation, la qualité, la précision ou d'autres caractéristiques sont garantis »². La marque collective est par ailleurs « propre à distinguer les produits ou les services des personnes autorisées à l'utiliser en vertu de son règlement d'usage »³. Ces deux marques sont soumises à l'obligation d'établir un cahier des charges dont le degré d'exigence permettra de valoriser les produits auxquels ils s'appliquent. Dans la sphère publique gérée par l'INAO, les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) permettent quant à eux de garantir la qualité des produits qui en bénéficient en établissant un lien plus ou moins fort avec le territoire dont ils sont issus (AOP, IGP, STG,

AB, Label Rouge). Tous ces signes constituent autant d'outils de valorisation des produits locaux par la rigueur de leurs cahiers des charges. Leur mise en œuvre implique que les filières concernées s'organisent pour constituer les regroupements qui en assureront la gestion et l'exploitation. Cette stratégie de regroupement est d'ailleurs propice au développement des exploitations plus modestes ou plus isolées sur le marché.

Au-delà de l'optimisation des outils de production et de la valorisation du patrimoine alimentaire, ces actifs juridiques jouent un rôle d'information du consommateur quant à la qualité des produits pour les convaincre d'acheter français. Ils agissent à ce titre, comme un vecteur de rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs.

La réglementation de l'étiquetage des denrées alimentaires tend à un niveau élevé de protection de la santé et des intérêts du consommateur en lui fournissant les bases à partir desquelles il pourra décider en connaissance de cause des produits qu'il achète⁴. La loi du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs a aussi intégré dans le Code de la consommation l'obligation d'indiquer le pays d'origine des principales denrées alimentaires.

« La propriété intellectuelle est un vecteur de création de valeur. »

En plus de ce dispositif législatif et des SIQO, de nombreux labels visent à mieux nous informer sur le mode de fabrication des produits

alimentaires ou leur respect de critères environnementaux et nutritionnels (HVE, Bleu-Blanc-Cœur, etc.). Dans le prolongement de cet effort d'information qui s'appuie sur des signes distinctifs, des initiatives privées s'efforcent également d'« aider le consommateur à aider l'agriculteur » en lui permettant de connaître le pays d'origine des produits agricoles utilisés dans les produits alimentaires (Origin'Info) ou de participer à l'élaboration de produits favorisant une meilleure rémunération des agriculteurs (C'est qui le Patron ?!).

Cependant, cette promotion du « made in France » ne suffit pas à endiguer l'attrait des prix bas de certains produits importés. S'il contribue à la protection du patrimoine alimentaire, le droit de la propriété industrielle ne saurait, à lui seul, redresser la situation de la Ferme France. ●

1. « "Un pays qui ne se nourrit plus lui-même" : comment la France agricole est tombée de son piédestal » - Le Figaro, 10 janvier 2026

2. Article L715-1 du Code de la propriété intellectuelle

3. Article L715-6 du Code de la propriété intellectuelle

4. Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires



TRIBUNES

REFERMER LA FRACTURE ENTRE LA FRANCE HEXAGONALE ET L'OUTRE-MER



Le 6 décembre, Miss Tahiti, Hinaupoko Devèze, est sacrée Miss France 2026, succédant à Angélique Angarni-Filopon, Miss Martinique couronnée Miss France en décembre 2024. Une occasion pour les Outre-mer d'occuper brièvement le devant de la scène médiatique. Ces territoires français, rassemblant pourtant près de trois millions d'habitants, se sentent souvent oubliés des médias et politiques publiques de l'Hexagone. Pour exemple, les Outre-mer sont toujours exclus de la Charte sociale européenne, un traité ratifié par la France en 1973 qui consacre tous les droits économiques et sociaux fondamentaux. « Ce déséquilibre nourrit un profond sentiment d'injustice et l'impression de faire l'objet du plus grand mépris » dénonce ainsi un collectif de citoyens, juristes, responsables politiques, chercheurs et syndicalistes, dans une tribune publiée par Le Monde, le 9 décembre.

Les Outre-mer font, pourtant, face à des difficultés particulières qui mériteraient toute l'attention des pouvoirs publics. Vie chère, chômage des jeunes, pauvreté, accès inégal aux soins et aux services publics, manque d'eau potable, développement du trafic, dégradations environnementales : les obstacles que rencontre parfois la France hexagonale y sont majorés, du fait de leur éloignement et de l'héritage du système colonial.

Alors comment rapprocher ces territoires français séparés de l'Hexagone par les océans ? Faut-il compter sur l'Union européenne comme le préconise le Sénat qui a déposé une résolution pour la création d'une politique européenne de voisinage ultrapériphérique ? Moderniser les infrastructures portuaires, aéroportuaires et douanières peut-il permettre de renforcer la compétitivité des Outre-mer comme le suggèrent des sénateurs dans un rapport publié en avril dernier ? Quel modèle de gouvernance pour les territoires en quête de davantage d'indépendance ? Les territoires ultramarins peuvent-ils être les points de rayonnement de la francophonie ? Comment préserver leur biodiversité et leurs ressources naturelles extrêmement riches ? Ces derniers mois, les initiatives parlementaires ont abondé pour tenter d'apporter des réponses à ces défis.

Adèle Hospital

CHANGER DE PARADIGME !

Micheline JACQUES

- Sénatrice LR de Saint-Barthélemy
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Membre du groupe français à l'Union interparlementaire
- Présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- Membre du Conseil national de la mer et des littoraux
- Conseillère territoriale de Saint-Barthélemy



La question de la place des outre-mer dans la République n'a toujours pas trouvé une réponse incontestable, tant elle revient régulièrement. L'année des quatre-vingts ans de la départementalisation, il faut constater qu'elle n'a pas tenu ses promesses d'égalité. L'inadaptation des politiques publiques a été source d'inefficience des politiques et de la dépense publique qui s'est traduite par des retards et des surcoûts pesant sur l'économie. Un meilleur calibrage aurait préservé les finances publiques et favorisé un développement plus harmonieux. Pour les collectivités d'outre-mer de l'Atlantique régies par l'article 73 de la Constitution, le changement de statut est davantage envisagé comme une solution permettant de définir davantage de règles et de politiques publiques localement, a contrario de celles de l'océan Indien. Malgré ces approches divergentes, toutes déplorent le manque de compréhension de leurs réalités.

Alors que l'information n'a jamais circulé aussi rapidement, l'État connaît encore si mal ses outre-mer, malgré le leitmotiv du fameux « réflexe outre-mer », auquel je préfère « culture des outre-mer ». Un réflexe suppose une stimulation et entraîne une réaction involontaire... La Délégation aux outre-mer que j'ai l'honneur de présider alimente continuellement les pouvoirs publics par le biais de ses travaux. Depuis 2014, mon prédécesseur, Michel Magras, a initié des travaux plaçant la problématique normative au centre des politiques publiques relatives aux outre-mer. Les préconisations s'appuient sur un travail en réseau, couvrant systématiquement l'ensemble des territoires, impliquant les acteurs de terrain. Leur seule mise en œuvre aurait apporté de nombreuses solutions : la dépense publique n'est pas efficiente lorsqu'elle se déploie dans un cadre normatif inexistant ou inadapté. À titre d'exemple, les Assises de la construction outre-mer, préconisées en 2015, n'ont vu le jour qu'en 2023. À l'issue, la régionalisation des référentiels normatifs du BTP peine encore à être mise en œuvre prioritairement, alors qu'en décembre 2024, un règlement européen a

exempté les régions ultrapériphériques (RUP) du marquage CE s'agissant des matériaux de construction. Malgré cette avancée, les certificats carbone prévus par le carbon border adjustment mechanism (CBAM), qui n'ont pas tenu compte des RUP, risquent fort d'annuler les effets du premier assouplissement, freinant, de ce fait, l'intégration régionale des outre-mer.

Le bois de charpente est importé dans la Caraïbe depuis les pays scandinaves. Cela renchérit le coût de la construction à double titre : en raison du coût du transport, d'une part, et d'autre part, parce que, bien que traité, le bois scandinave reste inadapté aux conditions climatiques tropicales. Les impensés normatifs conduisent ainsi à des situations aberrantes comme l'importation en Guyane du bois du Brésil obligatoirement depuis l'hexagone ou des crevettes de Madagascar à Mayotte depuis la Bretagne. Du point de vue des engagements climatiques, ces circuits commerciaux sont en outre totalement contre-intuitifs.

Dans un contexte où la dépense publique ne peut plus être la seule réponse, il est donc grand temps de changer de paradigme. Face à la « vie chère », la solution de la régionalisation n'a pas été

« Face à la “vie chère”, la solution de la régionalisation n'a pas été réellement explorée »

réellement explorée. Elle ne doit pas être vue comme une menace pour l'intégration européenne des outre-mer, ni pour leur sécurité sanitaire. De même, la coexistence de la langue française et de celles du bassin, spécialement dans

l'Atlantique, n'aurait pas davantage été une menace, mais un vecteur de désenclavement régional. Sur ces sujets également, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a formulé de nombreuses préconisations, élaborées dans une logique de regards croisés. Pierre Alier disait que les Martiniquais sont les meilleurs spécialistes de la Martinique, manière de souhaiter que les propositions issues des territoires soient davantage prises en compte et mises en œuvre sans faux semblant. Des politiques publiques enfin efficaces, permettant aux territoires d'assurer leur développement endogène, c'est le prochain défi des outre-mer ! ●



CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE : LES OUTRE-MER DEMEURENT EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE CE TEXTE FONDAMENTAL

Davy RIMANE

- Député GDR de la Guyane
- Membre de la commission des Affaires étrangères
- Président de la délégation aux Outre-mer
- Conseiller municipal de Kourou



Les territoires ultramarins sont-ils pleinement français, et donc pleinement européens ? La question mérite d'être creusée, car sur le terrain des droits sociaux fondamentaux, une anomalie juridique persiste : la Charte sociale européenne, pourtant ratifiée par la France, ne s'applique toujours pas aux Outre-mer. Cette exclusion, prévue par le texte lui-même mais jamais corrigée par une déclaration d'extension que la France est pourtant libre d'effectuer, constitue une rupture d'égalité difficilement justifiable.

Certes, il n'est pas inutile de rappeler que certains territoires ultramarins français relèvent du régime des régions ultrapériphériques (RUP) et font partie intégrante de l'Union européenne, quand d'autres ont le statut de pays et territoires d'outre-mer (PTOM), associés à l'Union sans en relever directement. Cette diversité statutaire, prévue par les traités européens, ne remet toutefois nullement en cause un principe fondamental : les citoyennes et citoyens ultramarins sont des citoyens français, et donc des citoyens européens, titulaires de droits fondamentaux identiques. Adoptée en 1961 dans le cadre du Conseil de l'Europe, la Charte sociale européenne complète la Convention européenne des droits de l'Homme en consacrant des droits essentiels : accès à la santé, au logement, à l'éducation, à la protection sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations. Autant de droits qui résonnent de manière aiguë dans les territoires ultramarins, qu'ils soient RUP ou PTOM, où les indicateurs sociaux demeurent structurellement bien plus dégradés que dans l'Hexagone.

Ces derniers mois, la question de l'extension de la Charte sociale européenne aux Outre-mer a pourtant fait l'objet de déclarations répétées. Des engagements ont été formulés, des intentions affichées, laissant entendre qu'une évolution était en cours. Mais force est de constater qu'à ce stade, aucune démarche formelle n'a été engagée : aucune déclaration d'extension n'a été déposée, et les Outre-mer demeurent exclus du champ d'application de ce texte fondamental. Cet écart entre la parole publique et l'action nourrit une incompréhension croissante dans les territoires concernés. Cette exclusion n'est pas théorique. Elle a des effets politiques et symboliques très concrets. Dans une décision de mars 2025, le Comité européen des droits sociaux a certes

rappelé l'inapplicabilité formelle de la Charte faute de déclaration française, mais il a surtout constaté l'existence d'une différence de traitement manifeste entre citoyens hexagonaux et ultramarins en matière de protection des droits sociaux européens.

Ce constat a été relayé par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, par le Conseil national des barreaux, mais aussi par plusieurs parlementaires ultramarins, à l'Assemblée nationale comme au Sénat. Tous convergent vers un même diagnostic : maintenir les Outre-mer hors du champ de la Charte sociale européenne nourrit un sentiment d'inégalité des droits et fragilise le lien républicain. Il serait illusoire de présenter la Charte comme une panacée. Ses mécanismes de contrôle demeurent limités, ses décisions ne sont pas juridiquement contraignantes, et les juridictions françaises reconnaissent de manière variable l'effet direct de ses stipulations. Mais l'argument de l'ineffectivité ne saurait justifier l'inaction. D'une part, parce que certaines dispositions de la Charte produisent déjà des effets en droit interne. D'autre part, parce que l'évolution future de ses mécanismes n'est pas à exclure : en l'état, les ultramarins seraient tenus à l'écart de toute avancée ultérieure. Il pourrait être tentant de ne voir dans l'extension de la Charte sociale européenne aux territoires ultramarins qu'un symbole de plus. Ce serait au contraire un acte politique clair, un choix de cohérence et de justice, adressé à des

« L'écart entre la parole publique et l'action nourrit une incompréhension croissante dans les territoires concernés »

territoires maintenus aux marges du droit, de la République, de la dignité. Un État prompt à invoquer l'égalité en principe, mais réticent à en assumer pleinement les conséquences juridiques outre-mer n'est ni universaliste, ni républicain. ●



À MAYOTTE, LE TEMPS NE RÉPARE RIEN, IL AGGRAVE TOUT

Estelle YOUSOUFFA

- Députée Liot de Mayotte
- Membre de la commission des Affaires étrangères
- Membre de la délégation aux Outre-mer



A Mayotte, l'État est aux abonnés absents, les Gouvernements successifs absorbés par leur survie ont oublié celle de leurs concitoyens mahorais. Alors que l'Hexagone est secoué par le tumulte des crises nationales et internationales, Mayotte, s'enfonce peu à peu dans le silence médiatique et politique, chaque jour un peu plus dépassée par l'inertie des pouvoirs publics face à la (Re)Construction qui n'a toujours pas commencé. Envelie sous des tonnes de débris du cyclone, submergée par l'ampleur des destructions et la magnitude du traumatisme pour la population, Mayotte perd espoir et espérance parce que rien n'avance.

Plus d'un an s'est désormais écoulé depuis le passage dévastateur du cyclone Chido, le 14 décembre 2024. Ce traumatisme, qui a coûté la vie à 40 de nos concitoyens et causé près de 3,5 milliards d'euros de dégâts, semble déjà appartenir au passé pour Paris. Mais pour les Mahorais, l'urgence est totale et l'attente, insupportable. Après avoir assuré les premiers secours, l'État et le Parlement avaient suscité l'espoir de voir l'île renaître avec une loi de programmation pour un plan de reconstruction de 4 milliards d'euros sur cinq ans. L'engagement de concrétiser les infrastructures promises depuis plus d'une décennie : un aéroport et un port maritime adaptés, un nouveau centre pénitentiaire et un second hôpital. Un an après la catastrophe, les Mahorais n'ont toujours pas vu les premiers coups de pelleuse. Le toit de la préfecture reste couvert d'une bâche de fortune, notre seul hôpital est toujours sérieusement endommagé, les écoles sont pour beaucoup détruites et la production d'eau comme celle d'électricité sont erratiques. À Mayotte, le temps ne répare rien, il aggrave tout.

Chaque jour qui passe est une pierre de plus sur l'édifice de l'abandon. Et derrière toutes les difficultés quotidiennes se cache une même cause : le désengagement de l'État et l'absence de moyens face à l'ampleur des besoins. Partout, une question revient sans cesse : pourquoi ? Pourquoi le 101^e département français, déjà meurtri par le cyclone et une crise migratoire sans précédent, doit-il mendier ce qui devrait lui revenir de droit ? Pourquoi l'État, si prompt à brandir l'étendard de la « solidarité nationale », tourne-t-il le dos quand il s'agit d'agir ?

À Paris, les gouvernements se succèdent, mais les prétextes qu'on nous rabâchent, eux, restent les mêmes : « Contexte budgétaire contraint », « le territoire ne pourra pas absorber les fonds », « la corruption est un problème endémique sur l'île », « complexité structurelle », « spécificités et manque d'ingénierie mahoraises »... Autant de formules

creuses pour justifier l'inaction. Résultat ? En 2025, seuls 25 millions d'euros ont été alloués à la (Re)Construction. Une année de perdue. Une année de plus où les Mahorais ont dû vivre dans les ruines. Une enveloppe dérisoire, quand il faudrait, à Mayotte seule, presque un milliard rien que pour poser les premières pierres de la (Re)Construction.

Mayotte a compris que, dans l'échelle des priorités nationales, sa détresse n'est qu'une variable d'ajustement, un poste de dépense que l'on reporte, que l'on réduit, que l'on oublie. L'adoption des exonérations de cotisations patronales dites « LODEOM » dans le cadre du PLFSS 2026 en décembre dernier offre un souffle indispensable pour nos entreprises et pour l'emploi. Mais cette victoire arrachée de haute lutte ne peut être l'arbre qui cache la forêt de tous les besoins d'investissements nécessaires à la (Re)Construction. Au fil des péripéties budgétaires, des annonces et coups de rabot qui ne disent par leur nom, le Gouvernement annonce plus de 600 millions pour les autorisations d'engagement mais refuse d'afficher officiellement les crédits de paiement pour Mayotte en 2026. La litanie de promesses non tenues par Paris a brisé la confiance des Mahorais et durci leur position face à l'État : le coup de semonce du vote de la motion de censure est une alerte.

« Derrière toutes les difficultés quotidiennes se cache une même cause : le désengagement de l'État et l'absence de moyens face à l'ampleur des besoins »

Les engagements du Gouvernement pour le budget de 2026 seront le seul moyen de restaurer la confiance d'un département français qui aspire simplement à ne plus être traité comme un territoire d'exception. Car Mayotte a tout pour tracer sa voie : une fidélité indéfectible à la République, une position géographique stratégique, un parc naturel unique, et une population jeune, déterminée, prête à se mobiliser. Avec leur foi, leur patience et leur énergie, les Mahorais, eux, ont déjà fait leur part. À la République d'assumer la sienne. Pas demain. Maintenant. ●



PLAIDOYER POUR UNE ADAPTATION DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR EN OUTRE-MER

Jiovanny WILLIAM

- Député App. Socialistes de la Martinique
- Membre de la commission des Lois
- Membre de la délégation aux Outre-mer
- Conseiller municipal du Robert



La loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite Agec a pu impulser, filière après filière, l'action des producteurs dans le processus de récupération, du traitement et de la valorisation des déchets. Si cette loi est en principe applicable sur l'ensemble du territoire national, en pratique, elle peine à s'adapter aux particularismes des territoires d'Outre-mer, insulaires ou continentaux, non sans conséquences au sein d'espaces riches en biodiversité.

Pourtant, chaque consommateur ultramarin paie sur le produit consommé une écotaxe destinée à alimenter ce circuit vertueux. Les constats sont sans appel : reprise des électroménagers lors de l'achat d'un équipement neuf aléatoire voire inexistante, absence d'équipements adaptés, insuffisance de bennes mises à disposition du public, gratuité aléatoire du réacheminement des déchets sans exutoires vers l'Hexagone, délaissement des communes de l'intérieur des terres etc. C'est dans ce contexte qu'une réflexion a été menée, aux termes de plus de 100 heures d'audition d'éco-organismes, de syndicats et d'intercommunalités des Outre-mer. Le premier objectif est bien de faire en sorte que les cahiers des charges ou tout autre document de planification, définisse de manière contraignante, le cadre d'intervention de ces éco-organismes en Outre-mer. Pour y parvenir, leurs objectifs doivent être territorialisés en lieu et place des objectifs actuels, nationaux. Il s'agit d'un gage d'efficacité mais aussi une volonté de contraindre en amont à une réflexion approfondie sur les actions à mener pour y parvenir.

Le deuxième objectif est relatif à la représentativité de ces territoires au sein des instances décisionnelles. Troisièmement, fixer des objectifs, les impulser, n'aurait de sens sans une réflexion d'ensemble sur leur mise en œuvre au sein de territoires sous-équipés et en discontinuité territoriale. Le principe de solidarité nationale qui régit le fonctionnement des éco-organismes, doit permettre une prise en charge systématique des déchets qui ne peuvent être traités sur place. Le travail entamé porte néanmoins ses fruits, en collaboration avec le ministère de la Transition écologique. Le ministre Matthieu Lefevre, saisi d'un litige pendant entre un opérateur local et un éco-organisme national, a su lui adresser une lettre de mise en demeure, l'invitant à se conformer à ses obligations. Ce qui permet d'arriver à un quatrième point, celui des pouvoirs de contrainte dont dispose la personne publique. Le système actuel de sanction reste peu coercitif et la procédure de retrait d'agrément peu usitée. Une véritable réflexion est à mener sur le sort de ce retrait d'agrément lorsqu'il n'existe aucun éco-organisme concurrent, susceptible de reprendre le marché.

En somme, les écotaxes des consommateurs ultramarins ne

peuvent être confisquées au sein d'un pot commun national, sans qu'il n'y ait de retour local sur investissement. Si les modalités de ce retour sur investissement invitent à réviser la durée de l'agrément portée à ce jour à six ans, les territoires ultramarins seraient satisfaits d'être des territoires pilotes d'une telle expérimentation afin de troquer des mesurées contre de véritables projets d'investissement. A ce titre, une proposition de loi portant diverses mesures d'adaptation de la loi Agec en Outre-mer, sera prochainement débattue à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une semaine transpartisane. Ayant d'ores et déjà recueillie 72 cosignatures de parlementaires de tous bords confondus, elle appellera à la responsabilité l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale. De manière prospective, cela encourage enfin à un changement de méthodologie et à l'association des parlementaires ultramarins au processus d'élaboration de textes majeurs, européens, nationaux, lorsqu'ils requièrent une adaptation. Cet esprit normatif déconnecté des réalités des Outre-mer ne traduit plus l'esprit de dialogue et de concertation attendu des institutions nationales et européennes.●

« Les écotaxes des consommateurs ultramarins ne peuvent être confisquées au sein d'un pot commun national, sans qu'il n'y ait de retour local sur investissement »



LA FRANCE ET SES TERRITOIRES ULTRAMARINS ONT TOUT À GAGNER À FAVORISER UNE MEILLEURE INSERTION RÉGIONALE

Jacqueline EUSTACHE-BRINIO

- Sénatrice LR du Val d'Oise
- Secrétaire de la commission des Lois
- Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- Conseillère municipale de Saint-Gratien



La délégation sénatoriale aux outre-mer présidée par la Sénatrice Micheline Jacques a conduit une étude relative à la coopération et l'intégration régionales des outre-mer dans le bassin océan Atlantique. Six outre-mer sont concernés et forment ensemble les collectivités françaises d'Amérique : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, et les « 3 Saints » - Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces territoires représentent près de la moitié des outre-mer français, des territoires très divers, proches et à la fois éloignés.

Plus qu'ailleurs peut-être, les relations historiques et les liens économiques avec la métropole ont façonné la faiblesse des relations de ces territoires avec leur environnement. Le choix a été fait de concentrer l'analyse sur les enjeux les plus importants pour ce bassin, compte tenu de ses singularités et de son hétérogénéité : les perspectives économiques de l'insertion régionale ; la dimension européenne et les enjeux de souveraineté et de sécurité, notamment au regard de l'essor préoccupant du narcotrafic.

Au terme de six mois d'un travail passionnant, entre auditions et déplacement sur le terrain en Guyane, j'ai présenté, le 6 novembre, avec ma collègue corapporteur, Evelyne Corbière Naminzo, le rapport d'information sur la coopération et l'intégration régionales des outre-mer dans le bassin océan Atlantique et formulé 20 recommandations visant à :

- Affirmer une diplomatie territoriale différenciée et réactive ;
- Lutter contre le fléau de l'insécurité sans nier les bassins de vie ;
- Transformer les verrous de l'Union européenne en accélérateur de la coopération régionale ;
- Miser sur les secteurs d'avenir : environnement, sciences, agroalimentaire, traitement des déchets, connectivité.

Le rapport a dressé un constat lucide mais optimiste. Certaines des recommandations sont opérationnelles immédiatement : ratifier les accords, revenir à la Banque de développement des Caraïbes, créer le Pôle stratégique de coopération. D'autres demandent des négociations plus longues, comme la Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) ou l'adaptation des règles européennes.

Mais une chose est sûre : si nous ne bougeons pas, d'autres le feront à notre place. La Chine avance. Les États-Unis reviennent. Les organisations régionales se structurent. La Caraïbe et le Plateau des Guyanes ne resteront pas en attente. La Caraïbe est en effet

redevvenue un espace géopolitique sensible. Longtemps considérée comme la « Méditerranée des États-Unis », elle est aujourd'hui le théâtre d'une compétition accrue entre Washington et Pékin.

Le Plateau des Guyanes, quant à lui, est en pleine transformation économique. La découverte de gisements pétroliers géants au

« Si nous ne bougeons pas, d'autres le feront à notre place : la Chine avance et les États-Unis reviennent »

Guyana, au Suriname et dans l'État de l'Amapa au Brésil va attiser les convoitises et bouleverser les équilibres régionaux. Saint-Pierre-et-Miquelon, bien que géographiquement isolé, reste également un territoire stratégique, notamment pour les relations avec le Canada. Face à la montée en puissance chinoise, les États-Unis reviennent en force, après des années de désengagement. Leur présence militaire et diplomatique se renforce, notamment pour contrer les trafics de drogue et l'influence de Caracas. L'actualité récente nous le confirme.

Mais cette rivalité ne doit pas nous faire oublier deux autres acteurs : la France et l'Europe. Ces territoires ultramarins ont tout à gagner d'une meilleure insertion régionale : désenclavement, développement économique, sécurité, rayonnement culturel. La France a tout à gagner à renforcer son influence dans une région stratégique. L'Europe a tout à gagner à faire de nos régions ultrapériphériques (RUP) des avant-postes dynamiques. ●

Pour consulter le rapport :

<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-senatoriale-aux-outre-mer/cooperation-ret-integration-regionales-des-outre-mer-volet-2-bassin-atlantique.html>



France d'Outre-mer : un atout mondial traité comme une simple charge budgétaire ?

A l'heure où le dossier groenlandais reçoit le soutien de l'Union européenne face aux visées territoriales de la Maison-Blanche, il est intéressant de se pencher sur l'implication des parlementaires français sur le sujet des territoires ultramarins. S'agit-il d'un axe législatif d'importance ou d'une question plutôt sporadique au gré des événements ? Éléments de réponse avec le concours de Follaw.sv, plateforme de veille sociétale et des affaires publiques et législatives.

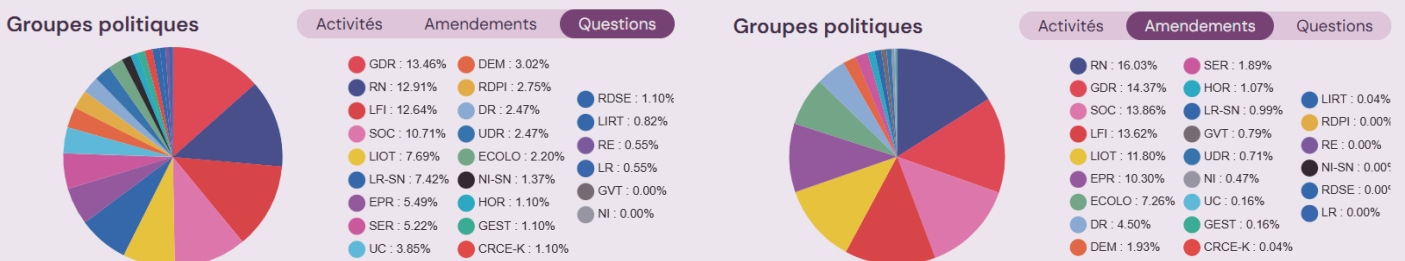
En premier lieu, il convient de s'attarder sur le profil des 27 députés ultramarins qui siègent actuellement à l'Assemblée nationale depuis juillet 2024. La première observation qui ressort est qu'il ne s'agit pas d'un bloc monolithique qui partage une majorité de préoccupations communes, ni même qui endosse les mêmes casques politiques qui animent le paysage électoral de la métropole.

L'Outre-Mer, un patchwork d'étiquettes politiques

Ainsi pour la Nouvelle-Calédonie, on trouve deux députés qui sont le reflet des dichotomies qui traversent l'île avec d'un côté, le loyaliste radical Nicolas Metzdorf et de l'autre, l'indépendantiste Emmanuel Tjibaou. Ensuite, ces élus ultramarins représentent souvent des entités politiques spécifiques à l'histoire de leur territoire. C'est le cas par exemple à la Réunion avec les deux élus Karine Lebon et Frédéric Maillot issus du PLR (Pour La Réunion), un parti qui est le fruit d'une scission d'avec le parti communiste réunionnais en 2012. Autres illustrations sur les bancs de l'assemblée : Jean-Victor Castor du MDES (Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale) guyanais classé à l'extrême-gauche et Moerani Frébault du Tapura huiraatira, parti autonomiste de la Polynésie française positionné à droite.

Ce patchwork se reflète évidemment dans les groupes parlementaires dans lesquels siègent les 27 élus ultramarins. Deux groupes monopartis seulement comptent en leur sein des députés estampillés comme tels. Le Rassemblement national possède ainsi 2 représentants : Anhya Bamana (qui a battu le sortant LR Mansour Kamardine à Mayotte en 2024) et Joseph Rivière (première victoire du RN à la Réunion en 2024 également). Quant à la France Insoumise, elle englobe 3 députés : Jean-Philippe Nilor (Martinique) et Jean-Hugues Ratenon et Perceval Gaillard (La Réunion).

Cet éparpillement apparent montre toutefois que la force dominante se situe à gauche. Elle rafle 16 sièges sur les 27 attribués à l'Outre-Mer avec en tête le groupe GDR (Gauche Démocrate et Républicaine – 8 élus), le groupe Socialistes et apparentés (5 élus) et le groupe LFI (3 élus). De l'autre côté du spectre politique, on trouve les 2 élus RN mais également 4 élus rattachés au camp présidentiel et surtout le groupe LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) avec ses 5 élus divers centre qui font ou défont parfois des majorités lors du vote d'un texte législatif.



Légende : Groupes parlementaires les plus actifs sur les dossiers ultramarins (Septembre 2025 à janvier 2026)

Une vision morcelée et sporadique

Lors des trois dernières législatures de l'Assemblée nationale (Juin 2017 à aujourd'hui), il est bien difficile de distinguer une vision stratégique d'ensemble sur la question des territoires ultramarins appartenant à la France. Si celle-ci est pourtant centrale sur le papier (et contribue à faire de la France une puissance mondiale présente sur tout le globe), elle apparaît plutôt sporadique et fragmentée géographiquement dans la pratique législative. Les débats à l'Assemblée Nationale (mais aussi au Sénat) traitent en fin de compte le plus souvent l'Outre-mer comme une charge budgétaire ou un problème social, notamment lorsque des crises surviennent sur le coût de la vie.

En février 2017, à la fin du quinquennat Hollande, la loi "Égalité Réelle Outre-mer" (EROM) s'était pourtant efforcée d'avoir une vision plus globale du monde ultramarin en faisant en sorte que la réalité de la vie quotidienne (pouvoir d'achat, accès aux soins, services publics) soit équivalente à celle de l'Hexagone même si cela demandait des moyens et des règles spécifiques. Un objectif loin d'être atteint aujourd'hui avec de plus, un sentiment d'injustice et d'inégalité de traitement qui persiste dans de nombreux territoires ultramarins.

Connectez-vous dès maintenant sur Follaw.SV, et accédez gratuitement et simplement à votre veille 100 % personnalisée en fonction de vos enjeux : <https://app.follaw.sv/>

L'actuelle législature fait-elle mieux ?

Paradoxalement, l'évocation de l'Outre-Mer affleure régulièrement parmi les questions posées à l'Assemblée nationale. Mais la plupart du temps, il s'agit de questions qui concernent des problématiques très locales ou alors des déclinaisons de projets nationaux à l'échelle d'un territoire donné.

A l'aide de Follow.sv, une analyse effectuée sur les 376 questions de la période du 1er septembre 2025 au 20 janvier 2026 met en lumière quantité de questions ciblant un seul territoire comme le décrochage scolaire en Guadeloupe, l'orpaillage illégal en Guyane, le centre de contrôle aérien de Tahiti, le transport défaillant vers les îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie ou encore la prolifération de produits frauduleux de vapotage à la Réunion.

Point intéressant à remarquer : la concentration des questions vers trois ministères (celui de l'Intérieur, celui de l'Outre-Mer et celui de l'Education nationale). Elle met en évidence la récurrence des thématiques qui préoccupent le plus les élus : la sécurité et l'éducation en plus des sujets ultramarins plus particuliers.



Légende : Ministères les plus sollicités à l'AN sur les questions ultramarines (Septembre 2025 à Janvier 2026)

Loin des yeux, loin du cœur ?

Autre observation à relever : les groupes parlementaires les plus actifs sont sans surprise ceux qui comportent en leur sein des députés ultramarins. Toujours sur la même période analysée, on remarque ainsi que tant sur les questions que sur les amendements déposés, les partis les plus actifs sont ceux qui disposent de représentants d'Outre-Mer. Pour les autres partis, l'implication est nettement moindre. Si l'on considère les élus témoignant d'une importante activité parlementaire, on constate là encore que le top 8 des plus impliqués comporte 6 ultramarins (voir tableau ci-dessous).



L'Outre-Mer n'est donc pas oublié ou marginalisé dans les discussions des députés comme des sénateurs mais il souffre d'être le plus fréquemment morcelé dans le traitement des questions qui le concernent. Il est plus rare en effet que la représentation nationale s'empare de l'Outre-mer comme un bloc géostratégique cohérent au regard des tensions géopolitiques actuelles.

Or, au-delà des réelles difficultés rencontrées dans les différents territoires ultramarins (sécurité, immigration, santé, éducation, pouvoir d'achat, etc), ces confettis géographiques assurent à la France, un rayonnement mondial primordial qui commence à être contesté çà et là par des puissances étrangères. Lesquels n'hésitent pas à souffler sur les braises de la dissension pour nuire aux intérêts tricolores. L'Outre-Mer est un sujet de fond qui mériterait une loi globale plutôt que des textes éparpillés.

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires



Pour savoir QUI EST QUI
et QUI FAIT QUOI
en France e 2026

18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

Je commande Le Trombinoscope 2026 (à paraître au printemps 2026) :

REV25

- ☐ le lot Tome I « Parlement, Gouvernement & Institutions » + Tome II « Régions, Départements & Communes » au prix de 690 €^{HT} soit 727,95 €^{TTC}
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (8 n° par an) au prix de 890 €^{HT} soit 938,95 €^{TTC}
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (8 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 1750 €^{HT} soit 1970,95 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- ☐ Chèque ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- ☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BON DE COMMANDE

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

LA RÉUNION : AMBASSADRICE FRANÇAISE DANS L'Océan Indien

Audrey BELIM

- Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de La Réunion
- Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- Conseillère municipale déléguée de Saint-Denis de La Réunion



le cas de La Réunion.

Cette île « intense » située dans l'océan Indien, à 10 000 km de l'Hexagone, est 3 fois plus petite que la Corse mais compte près de 900 000 habitants, faisant de ce territoire ultramarin le plus peuplé d'entre eux et le 25^e au niveau national. Avec près de la moitié de sa superficie classée en Parc national et au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce « caillou » inhabité jusqu'au milieu du XVII^e siècle, est aujourd'hui densément peuplé, notamment sur les côtes. Les Réunionnaises et les Réunionnais sont riches d'un métissage forgé par l'histoire de nombreuses migrations, subies durant l'esclavage ou volontaire depuis lors et issues des 5 continents. Cette richesse tant culturelle que démographique est un atout majeur qui a permis un développement économique avec des compétences reconnues internationalement mais malheureusement trop méconnues ou sous valorisées à l'échelle nationale. La Réunion possède une excellence en animation numérique, le seul Grand Port maritime

La Réunion, avec l'ensemble de nos territoires ultramarins permet à la France d'être le seul pays au monde à être présent dans chaque bassin océanique, sur chaque fuseau horaire. Ils sont probablement les territoires les plus importants pour l'avenir de la France dans le monde mais aussi pour l'Union européenne (UE). C'est pourquoi, depuis 1992, à l'occasion d'une déclaration annexée au Traité de Maastricht, ils ont été reconnus comme régions ultrapériphériques (RUP), un statut défini par l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'UE en 2009.

Cette reconnaissance se déploie à travers de nombreuses politiques publiques spécifiques afin de garantir leur développement économique et social et l'égalité réelle avec le reste du territoire européen. Pêche et politique maritime, agriculture, environnement, recherche, marché intérieur, politique de concurrence, dérogations fiscales (...), les sujets ne manquent pas. « Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité », « régime spécifique d'approvisionnement », « Octroi de mer », sont parmi les nombreux



dispositifs dérogatoires et spécifiques liés à cette adaptation du droit à nos collectivités situées hors du continent européen.

Force est de constater que ces acquis pour nos territoires si différents les uns des autres mais partageant certaines problématiques (marchés restreints, éloignement géographique, forte concurrence internationale, cherté du coût de la vie, indicateurs sociaux-économiques) semblent fragiles à l'image de l'impact du MERCOSUR sur les cultures historiques de nos territoires ou de la montée des nationalismes dans les pays de l'Union européenne qui met en exergue une volonté de réduction de solidarité européenne, de remise en cause des adaptations et dérogations comme la volonté ces derniers mois, pour le moment mis en suspens, de fusionner les fonds spécifiques agricoles des RUP au sein de la Politique agricole commune. Cette disparition de nos singularités aurait été terrible. Car chacun de nos territoires possède à la fois une richesse singulière enviée et des contraintes intrinsèques ou structurelles qu'il est difficile de combattre. C'est

« Chacun de nos territoires possède à la fois une richesse singulière enviée et des contraintes intrinsèques ou structurelles qu'il est difficile de combattre »

de France à regrouper les 5 compétences (commerce, militaire, croisière, plaisance et pêche) en matière sanitaire avec des structures et infrastructures comme le CYROI ou des innovations comme le moustique stérile que de nombreuses régions, quand il ne s'agit pas de l'Hexagone, ne possèdent pas. Afin de réduire sa dépendance alimentaire, les filières agricoles se sont diversifiées et certaines d'entre elles sont maintenant auto-suffisantes.

Si la départementalisation et la volonté politique des élus locaux a permis un rattrapage du développement de l'île en matière de droits sociaux, de développement des équipements publics, de développer une richesse entrepreneuriale, force est de constater que de nombreux défis restent encore à relever. L'aménagement raisonné du territoire à travers le schéma d'aménagement du territoire (SAR) devant concilier les enjeux de protection de la biodiversité et d'une démographie croissante augmentant d'autant les besoins en termes de logements et d'infrastructures publiques mais aussi de production agricole toujours plus diversifiée et source d'emplois locaux. La question de répartition des richesses avec un taux de pauvreté, de chômage et d'indicateurs sanitaires encore trop éloignés des moyennes nationales.

La Réunion est, avec Mayotte, ambassadrice de la France dans l'océan Indien. Mais seule, elle ne pourra relever les nombreux défis qui lui font face. C'est pourquoi, aux côtés des parlementaires et des élus locaux, des Réunionnaises et des Réunionnais, l'État et la promesse républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » mais aussi l'Union européenne, « unie dans la diversité » devront rester alertes et soutenir bien plus encore cette richesse culturelle et économique, parfois étouffée par des contraintes juridiques ou économiques que les autres territoires européens ne connaissent pas, quand elle demande juste à être à sa juste valeur reconnue. Là est l'intérêt des institutions européennes et des Européennes. Là est l'intérêt de la France, de tous les Français.es. À ce jour, les territoires français ultramarins ne sont toujours pas inscrits dans la charte sociale européenne. ●

POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES OUTRE-MER DANS LEUR ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

Evelyne CORBIÈRE NAMINZO

- Sénatrice CRCE-Kanaky de La Réunion
- Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport
- Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- Conseillère régionale de La Réunion



Nos Outre-mer ont tout à gagner d'une meilleure insertion régionale : désenclavement, développement économique, et rayonnement culturel. La France a tout à gagner à renforcer son influence dans cette région stratégique, et l'Europe a tout à gagner à faire de nos régions ultrapériphériques (RUP) des avant-postes dynamiques. Mais les relations des Outre-mer avec leur environnement géographique sont aujourd'hui trop faibles. Nos territoires ultramarins ont très peu d'échanges économiques avec leur voisinage immédiat, malgré leur proximité géographique. La Martinique et la Guadeloupe ne réalisent que 4 à 5 % de leur commerce avec la zone Caraïbes, le reste provenant de la France ou de l'Union européenne. Cette situation s'explique notamment par le poids de l'Histoire, et par la dépendance historique de nos Outre-mer à la « Métropole ». Les centrales d'achat, les subventions et les habitudes de consommation orientent les économies des Outre-mer vers l'Hexagone, plutôt que vers leur environnement naturel.

Si l'Union européenne offre des financements importants et une légitimité diplomatique, ses règles, conçues pour des réalités continentales, étouffent nos RUP. Les normes européennes sont souvent inadaptées : nos Outre-mer doivent se conformer à des réglementations conçues pour le marché continental. Ces règles affaiblissent leur compétitivité face à leurs voisins, qui bénéficient de coûts de production plus bas et de circuits courts. Pourtant, nous pourrions transformer les verrous de l'Union européenne en accélérateurs de la coopération régionale. Ainsi, avec la délégation Outre-mer du Sénat, nous proposons de créer une politique européenne de voisinage ultrapériphérique dans le cadre du futur budget européen 2028-2034. Cette politique ciblerait spécifiquement les régions voisines des RUP, avec des financements dédiés et des règles adaptées. L'objectif serait de faire des Outre-mer des ponts entre l'Europe et leur environnement régional, et non des territoires enclavés. Il est aussi crucial d'autoriser les RUP à signer des accords de libre-échange avec leurs voisins. Nous devons obtenir de Bruxelles le droit de négocier des partenariats ciblés, par exemple dans l'agroalimentaire ou l'énergie, pour dynamiser les échanges et réduire la

dépendance à l'Hexagone.

Par ailleurs, l'éducation doit devenir un outil central de coopération. La mobilité étudiante pourrait devenir un vecteur d'intégration régionale : la création de programmes Erasmus RUP permettrait par exemple à un étudiant guadeloupéen d'étudier dans une université caribéenne, et inversement. Il manque aussi une politique de la francophonie renforcée dans les pays voisins de nos Outre-mer. Il est essentiel que l'éducation nationale prête une plus grande attention à l'enseignement des langues parlées dans les pays de la zone. Un Guyanais devrait pouvoir apprendre le portugais, langue parlée dans le pays voisin, le Brésil.

Enfin, il faut miser sur les secteurs d'avenir pour bâtir une économie régionale résiliente. Nos territoires ont des atouts majeurs : une position géographique stratégique, des ressources naturelles abondantes, une expertise reconnue en santé, en environnement et en énergie. Pourtant, ces potentiels restent sous-exploités. Par exemple, les déchets et les sargasses sont des fléaux, mais aussi des

« Nous proposons de créer une politique européenne de voisinage ultrapériphérique qui ciblerait les régions voisines des Outre-mer, avec des financements dédiés et des règles adaptées »

opportunités, qui peuvent devenir des leviers de coopération. La France doit plaider pour l'adaptation des règles européennes et pour autoriser des accords régionaux favorables à des circuits courts. La création d'un centre régional de lutte contre les sargasses permettrait de coordonner la recherche, la collecte et la valorisation de ces algues. En somme, la France doit affirmer une diplomatie territoriale ambitieuse, différenciée et réactive. Nos territoires doivent devenir des acteurs à part entière de leur environnement régional. ●



CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE : LA CONFÉRENCE DE CHIȘINĂU UN RENDEZ-VOUS ATTENDU POUR LES OUTRE-MER !

Christian BAPTISTE

- Député App. Socialistes de la Guadeloupe
- Membre de la commission des Lois
- Secrétaire de la délégation aux Outre-mer



des territoires où les écarts de prix et de pauvreté atteignent des niveaux sans équivalent dans l'Hexagone, cette situation alimente un profond sentiment d'injustice et d'abandon.

Dans ce contexte, l'engagement des autorités françaises à travailler à l'extension de la Charte sociale européenne aux Outre-mer constitue une étape importante. La conférence du Conseil de l'Europe prévue à Chișinău en mars 2026 représente un moment décisif pour traduire cette volonté politique en avancée juridique concrète. Encore faut-il que ce rendez-vous ne se limite pas à une présentation d'intention. L'enjeu de Chișinău est clair : il doit permettre la ratification effective de l'application de la Charte sociale européenne aux Outre-mer, dans des conditions pleines et exhaustives. Cette extension ne saurait être partielle ni conditionnelle, en particulier pour les régions ultrapériphériques et les collectivités d'Outre-mer, au risque de recréer de nouvelles

Les territoires français dits d'Outre-mer occupent une place singulière dans la République. Présents sur plusieurs continents et océans, ils concentrent des enjeux sociaux, climatiques et démocratiques majeurs. Pourtant, un paradoxe juridique persiste : près de trois millions de citoyens français demeurent exclus de l'application de la Charte sociale européenne.

Adoptée en 1961, ratifiée par la France en 1973 et révisée en 1996, la Charte sociale européenne consacre les droits économiques et sociaux fondamentaux, notamment le droit au travail, à la santé, au logement, à la protection sociale, à la non-discrimination et à la dignité. Elle constitue un instrument central de protection des droits sociaux en Europe. Or son champ d'application demeure limité territorialement, en raison d'une clause héritée de l'histoire coloniale, qui exclut encore aujourd'hui les Outre-mer. Cette exclusion prive les populations ultramarines de leviers juridiques essentiels pour faire valoir leurs droits sociaux au niveau européen, alors même que ces territoires connaissent des inégalités structurelles profondes : chômage massif, pauvreté persistante, vie chère, accès inégal aux services publics, difficultés chroniques d'accès à l'eau potable, atteintes environnementales durables et crises sanitaires répétées.

En 2024, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a qualifié cette limitation territoriale de « clause coloniale », estimant qu'elle contrevient aux engagements internationaux de la France et au principe constitutionnel d'égalité. Cette analyse rejoint celles portées par de nombreux juristes et acteurs des droits humains, pour lesquels cette exception entretient une différenciation inacceptable entre citoyens français selon leur lieu de résidence. Les conséquences de cette exclusion sont bien réelles. Elle a notamment conduit à l'irrecevabilité de recours portant sur l'accès à l'eau potable et la pollution au chlordécone aux Antilles, ainsi qu'à l'exclusion des Outre-mer de travaux européens relatifs à la crise du coût de la vie. Dans

« Il s'agit de garantir aux populations ultramarines les mêmes droits effectifs qu'aux autres citoyens français, en mettant un terme définitif à une exception devenue indéfendable »

inégalités là où il s'agit précisément d'y mettre fin. À l'approche de ce rendez-vous européen, il s'agit de garantir aux populations ultramarines les mêmes droits effectifs qu'aux autres citoyens français, en mettant un terme définitif à une exception devenue indéfendable. L'application pleine et entière de la Charte sociale européenne aux Outre-mer est une exigence de cohérence républicaine, de justice sociale et de crédibilité démocratique : les Outre-mer ne peuvent plus rester durablement à l'écart du socle des droits sociaux. ●



CESSER DE REPOUSSER LES LIMITES DE L'ENTENDABLE EN OUTRE-MER

Nicolas METZDORF

- Député Ensemble pour la République de la Nouvelle-Calédonie
- Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- Membre de la délégation aux Outre-mer
- Membre de l'Assemblée de la province du Sud de la Nouvelle-Calédonie



Avec une superficie terrestre de 120 369 km² et une population supérieure à 2,834 millions d'habitants en 2024, l'Outre-mer représente 17,9 % du territoire terrestre et 4,1 % de la population de la France. Ils font aussi de la France la deuxième puissance maritime mondiale. Avec leurs ZEE, nos douze territoires représentent 97 % de l'espace maritime national. Avec douze fuseaux horaires différents, le soleil ne se couche jamais sur la France. Les Outre-mer permettent d'être à la fois le reflet et la voix de la France aux quatre coins du globe. Mais la réalité du terrain est cinglante : chaque jour, l'État repousse les limites de l'entendable en Outre-mer, alors même que ces derniers constituent l'un des piliers fondamentaux de notre nouvelle revue nationale stratégique.

sont exclus du droit de vote, les partisans de la France ont dû accepter des concessions majeures pour parvenir à un accord. Notre République une et indivisible doit donc désormais accepter le principe de la création d'un État dans l'État, l'idée d'une double nationalité, d'une Calédonie autonome en matière de relations internationales, ainsi que la possibilité de transferts supplémentaires de compétences régaliennes.

On nous a demandé de travailler, nous avons travaillé. On nous a demandé de négocier, nous avons négocié. On nous a demandé de concéder ; tant bien que mal, nous avons concédé. Les forces politiques calédoniennes ont repoussé les limites de ce qu'elles considéraient entendable. Mais six mois après, les Calédoniens n'ont toujours pas vu l'application de cet accord qualifié d'historique. Ces errements sont notamment dus aux groupes parlementaires qui, au lieu de remettre en cause le démantèlement progressif de l'unité nationale engagé à Bougival, demeurent paralysés par la peur. La peur que les extrémistes du FLNKS incendient de nouveau la Nouvelle-Calédonie. La peur de passer pour infréquentables aux yeux de certains médias bien-pensants. La peur, enfin, de s'affranchir du carcan idéologique décolonial hérité du XX^e siècle.

Alors que l'ensemble des groupes parlementaires nationaux s'exprime à l'unité pour défendre, à juste titre, l'intégrité territoriale du Danemark et sa souveraineté sur le Groenland, bien peu sont ceux qui défendent pleinement notre intégrité territoriale et la souveraineté du drapeau tricolore sur nos territoires ultramarins. Où sont ces mêmes critiques de l'impérialisme quand il faut dénoncer la contestation et l'ingérence constantes des Comores sur la souveraineté française à Mayotte et sur l'expression démocratique des Mahorais ? Où sont-elles pour dénoncer

« La Nouvelle-Calédonie est le reflet des limites de l'État et de la méthode utilisée dans le dossier calédonien »

l'abandon d'une partie de l'espace aérien de Saint-Pierre-et-Miquelon pour des motifs économiques ? Ces mêmes voix sont d'ailleurs tout aussi discrètes lorsqu'il s'agit de dénoncer pleinement l'instrumentalisation des causes indépendantistes par l'Azerbaïdjan, que ce soit en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Mayotte, à La Réunion, en Martinique ou en Guadeloupe.

Au-delà de ses contradictions profondes, ces mêmes forces politiques ne cessent d'instrumentaliser les sujets ultramarins pour servir leurs ambitions nationales et personnelles. La Nouvelle-Calédonie, et le refus de nombreux groupes parlementaires de s'inscrire dans la tradition républicaine consistant à être garants et respectueux des choix des élus calédoniens, en est l'exemple le plus criant, mais malheureusement n'en est pas l'unique. Les récents débats sur l'ouverture de l'exploration pétrolière en Guyane, qui permettrait d'accompagner le développement du territoire, en sont une autre illustration. Alors que cette initiative est souhaitée par une grande partie des élus locaux, l'opposition de certains groupes parlementaires témoigne de l'incapacité de nos responsables nationaux à sortir de leurs dogmes et à accompagner nos territoires. Si l'on souhaite que le soleil continue de ne jamais se coucher sur le drapeau tricolore, l'ensemble de nos responsables nationaux et l'État doivent cesser de repousser les limites de l'entendable en Outre-mer. Errare humanum est, perseverare diabolicum. ●



La Nouvelle-Calédonie est le reflet des limites de l'État et de la méthode utilisée dans le dossier calédonien. Cette méthode consiste à ménager indéfiniment les indépendantistes les plus radicaux, dans l'espoir de les conduire pacifiquement vers une solution prétendument maîtrisée, mais le plus souvent improvisée. C'est le constat d'une faillite. Comment a-t-on pu passer du discours historique de 2018 au Théâtre de l'Île, à Nouméa — qui faisait de la Nouvelle-Calédonie un pilier de la stratégie indo-pacifique — à cinq années d'errance culminant par la perte de 20 % du PIB calédonien ? Ce constat ne vise personne en particulier : il concerne l'État, le système, la classe politique et l'administration dans leur ensemble. Face à l'incapacité de la France à faire appliquer le résultat des trois référendums, alors que des dizaines de milliers de nos compatriotes

La base de données

LE TROMBINOSCOPE

NE MANQUEZ PLUS AUCUNE NOMINATION !



25 000 personnalités-clés des institutions françaises et européennes.



Mises à jour quotidiennes :
Élections, nominations, démissions.



Recherche multicritère :
Ciblez avec précision.



Téléchargement facile :
Exploitez les données stratégiques.



Anticipez les
changements.



Décryptez le pouvoir.



Scannez et abonnez-vous !

www.trombinoscope.com

OUTRE-MER : LA HAUTE COUTURE DES POLITIQUES SOCIALES AU SERVICE DE LA COHÉSION RÉPUBLICAINE

Marc-David SELIGMAN

► Délégué aux Outre-Mer des ministères sociaux



Par leur diversité humaine, sociale et territoriale, les Outre-mer occupent une place singulière dans la République. Marqués par des indicateurs socio-économiques

durablement en-deçà des standards hexagonaux, ils constituent pour les ministères sociaux des territoires stratégiques, appelant des réponses spécifiques et adaptées. L'enjeu est majeur : il s'agit de cohésion sociale, mais aussi de crédibilité de la promesse républicaine d'égalité réelle. Depuis que j'exerce les fonctions de délégué Outre-mer des ministères sociaux, j'ai coutume de filer la métaphore de la haute couture. Les politiques publiques ne peuvent y être du prêt-à-porter. La douzaine de territoires ultramarins exige une action sur mesure, attentive à la diversité des statuts, des dynamiques démographiques, des contraintes géographiques et, tout simplement, des besoins des populations. L'engagement de l'État entend répondre à ces enjeux. Le document de politique transversale (DPT) 2026 fait apparaître un montant total de contributions budgétaires de 22 milliards d'euros en crédits de paiement. Les ministères sociaux figurent parmi les contributeurs majeurs, avec près de 2,7 milliards d'euros de crédits d'intervention consacrés aux Outre-mer.

Au-delà des montants, c'est la cohérence de l'action publique qui importe. Le déploiement du pacte des solidarités Outre-mer constitue un axe structurant de notre intervention. À Mayotte, l'action est renforcée autour de deux priorités majeures : la mise en œuvre de la convergence sociale, indispensable à l'égalité des droits, et la contribution sanitaire et sociale à la reconstruction et à la refondation du territoire à la suite du cyclone Chido. D'autres leviers sont

mobilisés, notamment par le développement accéléré de l'offre sociale et médico-sociale au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ou bien le déploiement des Maisons des 1 000 premiers jours adaptées aux réalités ultramarines.

Les politiques sociales doivent également intégrer les problématiques particulièrement prégnantes dans ces territoires : chlordécone, sargasses, alimentation, accès à l'eau, exposition aux métaux lourds. La prévention, la lutte contre les addictions, l'amélioration des délais de prise en charge des cancers, ainsi que le renforcement de l'offre de soins constituent des priorités sanitaires majeures. L'attractivité des professions de santé, du secteur social et de la petite enfance est enfin un enjeu déterminant

pour garantir la continuité et la qualité de l'offre sanitaire et sociale. Plus largement, notre responsabilité est claire : faire en sorte que la dimension ultramarine irrigue en continu le fonctionnement de nos administrations. Non comme un sujet à part, mais comme une exigence transversale de l'action publique de

« Notre responsabilité est claire : faire en sorte que la dimension ultramarine irrigue en continu le fonctionnement de nos administrations, non comme un sujet à part, mais comme une exigence transversale de l'action publique de nos ministères »

nos ministères. C'est à cette condition que les politiques sociales pourront répondre durablement aux réalités et aux besoins des territoires ultramarins ●



EXIGER L'ÉGALITÉ

Sabrina CAJOLY

► Juriste et fondatrice de Kimbé Rêd - FWI



“**P**our l'opinion française - nostalgie, soulagement, ou les deux mêlés - les colonies, c'est fini. Préfère-t-elle ne pas savoir qu'il n'en est rien ? » Quarante ans après ce constat d'Yves Florenne commentant Les Confettis de l'Empire de Jean-Claude Guillebaud (1976), la question demeure brûlante. Car derrière les discours républicains et les principes affichés, la relation entre l'Hexagone et les « Outre-mer » reste marquée par une rupture d'égalité juridiquement organisée. La fracture n'est pas seulement sociale ou économique : elle est inscrite dans le droit.

Cette réalité a été mise au jour par la campagne « Tous Humains », menée depuis 2023 par l'organisation antillaise de droits humains Kimbé Rêd FWI. Face à l'urgence de la crise de l'eau potable en Guadeloupe et à l'enlisement des contentieux sur le chlordécone, l'association a exploré la voie d'un recours devant le Comité européen des droits

« Pour refermer la fracture, la relation entre l'Hexagone et les “Outre-mer” doit être profondément redéfinie et fondée sur l'égalité réelle, en droit, en pratique et budgétairement »

sociaux (CEDS), organe chargé de veiller au respect de la Charte sociale européenne. C'est alors qu'une anomalie majeure est apparue : la France a exclu les « Outre-mer » du champ d'application de la Charte sociale européenne, principal traité européen contraignant en matière de droits sociaux, corollaire de la Convention européenne des droits de l'Homme.

L'association a d'abord alerté les autorités françaises, puis les Nations Unies et les parlementaires. Sans réponse. Face à ce silence, trois initiatives ont été prises en 2024 :

- une réclamation collective, portée par la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), sur l'eau potable et le chlordécone aux Antilles ;
- un rapport soumis au Comité sur la crise du coût de la vie, venant compléter le rapport officiel de la France limité au seul Hexagone ;
- le lancement de l'Appel « Tous Humains », rejoint par de nombreux signataires locaux, nationaux et internationaux.

En septembre 2024, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a confirmé la gravité de la situation : l'exclusion des « Outre-mer » du champ d'application de ce traité fondamental des droits humains constitue une « clause coloniale » contraire à la Constitution française et au droit international des droits humains. Pourtant, le 19 mars 2025, se déclarant lié par la position de la France, le CEDS a écarté les « Outre-mer » de son analyse sur la vie chère et rejeté le recours sur l'eau et le chlordécone. Ces décisions ont suscité de vives réactions parlementaires, contraignant le Gouvernement à s'engager à trois reprises devant le Parlement à corriger la situation avant fin avril 2025. À ce jour, ces engagements restent lettre morte. C'est ce constat qui a conduit une centaine de personnalités à renouveler et renforcer l'Appel « Tous Humains », publié dans Le Monde le 10 décembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains.

Les préjudices sont en effet massifs. Les droits couverts par la Charte - travail, protection sociale, santé, logement, éducation,



etc. - concentrent dans les « Outre-mer » des inégalités abyssales et injustifiables. Par exemple, le coût de la vie y est en moyenne plus de 40 % plus élevé et le taux de pauvreté de 5 à 15 fois supérieur. L'argument financier reposant sur l'austérité ne tient pas : à titre de comparaison, les montants nécessaires pour résoudre la crise de l'eau en Guadeloupe (1,5 milliard d'Euros) sont comparables aux sommes mobilisées pour tenter d'assainir la Seine à l'occasion des Jeux olympiques. D'autant que les « Outre-mer » revêtent une importance économique considérable. Représentant 97 % de l'espace maritime français, ils font de la France la deuxième puissance maritime mondiale et sont des contributeurs essentiels à la richesse nationale et européenne. Ces territoires, souvent qualifiés de « confettis », sont en réalité des géants. Sans eux, la France serait au 56e rang mondial.

Cette rupture d'égalité soulève inévitablement des enjeux politiques et institutionnels. En octobre 2024, devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, la France a affirmé que la question du droit à l'autodétermination ne se posait plus pour les départements d'Outre-mer, une position qualifiée de « douche froide » pour leurs ressortissants par un expert du Comité, rappelant que les instances onusiennes pourraient en juger autrement. L'égalité en droits humains étant non négociable, pour refermer la fracture, une alternative s'impose : quel que soit le statut institutionnel de ces territoires, la relation entre l'Hexagone et les « Outre-mer » doit être profondément redéfinie et fondée sur l'égalité réelle, en droit, en pratique et budgétairement. Le 18 mars 2026, lors de la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe à Chişinău, la France aura l'occasion de faire un choix clair : étendre la protection de la Charte sociale européenne aux « Outre-mer », c'est-à-dire une même égalité de droits à l'ensemble des populations de ces territoires, ou bien perpétuer au XXIe siècle les stigmates de l'histoire coloniale et assumer les conséquences politiques et morales de telles discriminations. ●

POUR UNE NOUVELLE APPROCHE ÉCONOMIQUE EN OUTRE-MER, FONDÉE SUR LES RÉFORMES ET L'ATTRACTIVITÉ

Ivan ODONNAT

► Président de l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer



Les territoires français d'Outre-mer peuvent apparaître comme relativement favorisés au sein de leur environnement régional, leurs habitants bénéficiant en moyenne de niveaux de vie supérieurs à ceux de leurs voisins. Mais élargir la perspective, c'est souligner aussi leurs vulnérabilités économiques persistantes : par rapport à l'Hexagone, les conditions de vie y sont plus

difficiles, avec des revenus plus faibles, des taux de pauvreté plus élevés et de fortes inégalités. Encore aujourd'hui, le niveau de vie dans les Outre-mer reste inférieur à la moyenne hexagonale, de 30 % à 70 % selon les territoires. Préoccupation supplémentaire, cet écart a cessé de se résorber, éloignant la perspective d'une convergence des Outre-mer avec l'Hexagone.

Les causes de ce retard sont bien identifiées. Aux contraintes inhérentes aux petites économies insulaires – marché intérieur restreint, éloignement, coûts de production élevée et faibles économies d'échelle – s'ajoutent pour les Outre-mer français des obstacles liés à leur histoire propre et aux politiques publiques qui y ont été menées. Marqués par leur passé d'« économies de comptoir », ces territoires, dont la production reste globalement faible et peu diversifiée, demeurent fortement dépendants de l'Hexagone pour leurs échanges commerciaux, faute d'un environnement réellement propice à l'initiative économique.

Les mesures visant à pallier ces difficultés n'ont pas nécessairement produit les effets attendus. Les transferts financiers en provenance de l'Hexagone se substituent encore trop spontanément à la mise en œuvre de réformes structurelles, elles seules susceptibles d'augmenter durablement l'attractivité des Outre-mer, qu'il s'agisse d'attirer des activités économiques, des capitaux ou des compétences. Ces transferts maintiennent artificiellement un modèle économique à bout de souffle, dont la transformation apparaît indispensable tant pour surmonter les défis actuels que pour anticiper ceux de demain : transition démographique, adaptation au changement climatique ou encore instabilité géopolitique.

Ce constat ne doit occulter ni les atouts des Outre-mer, ni les solutions qui existent. Certains territoires français ultramarins abritent des ressources naturelles abondantes. D'autres présentent une bonne connectivité maritime. Tous disposent d'une organisation monétaire qui permet d'y conduire une politique monétaire bénéficiant de la crédibilité de l'euro et donnant aux acteurs économiques un accès privilégié et sans contrainte aux marchés internationaux de capitaux, grâce à un système bancaire et financier moderne, régulé et garantissant une sécurité dans la gestion des flux financiers. Ces atouts représentent un potentiel économique qui, bonifié par la mise en œuvre de réformes adéquates, devrait permettre de relancer la dynamique de rattrapage des économies d'outre-mer. Améliorer la concurrence, réduire les rigidités structurelles, renforcer l'accompagnement des entreprises et améliorer le ciblage des investissements sur les projets les plus porteurs apparaissent à cet égard comme prioritaires.

La mise en œuvre de ces réformes peut être rapide, car nombre de propositions concrètes existent déjà. L'amélioration de l'environnement concurrentiel bénéficierait de l'application des recommandations de l'Autorité de la concurrence, qu'il s'agisse du développement du commerce en ligne, de la lutte contre la

concentration des acteurs économiques, ou encore de la simplification de l'octroi de mer. Réduire les rigidités qui entravent les économies ultra-marines passe également par un accompagnement efficace des entreprises ultramarines, à l'activité trop souvent enrayée par des démarches administratives trop lourdes et des délais de paiement trop longs. Ces réformes doivent non seulement corriger les déséquilibres hérités du passé, mais également préparer l'avenir des territoires ultramarins, en donnant priorité à l'investissement dans les domaines clés de la souveraineté alimentaire

pour réduire la dépendance aux importations, des infrastructures de transport et de réseau pour réduire les coûts d'approvisionnement et élargir les débouchés commerciaux, de la transition énergétique vers des économies bas carbone. Alors, les Outre-mer pourront pleinement jouer leur rôle de relais économique et stratégique de l'Hexagone dans un espace maritime immense, réparti sur trois océans. ●

« Améliorer la concurrence, réduire les rigidités structurelles, renforcer l'accompagnement des entreprises et améliorer le ciblage des investissements sur les projets les plus porteurs apparaissent comme prioritaires »



MALADIES RARES : COMMENT SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN FRANCE ?



Comment encourager l'innovation thérapeutique dans le domaine des maladies rares ? La question a son importance pour ces pathologies dites « rares » car elles ne touchent que quelques milliers de patients chacune. Ces maladies ont beau concerner trois millions de personnes dans leur ensemble, elles sont rarement une priorité des industriels pharmaceutiques en raison de leur faible rentabilité. Les laboratoires académiques peinent de leur côté à financer la recherche dans ce domaine. Faire avancer la connaissance des maladies rares repose alors souvent sur la générosité du grand public au travers d'initiatives comme le Généthon, lancé en 1990. Cet organisme frère du Téléthon a déjà identifié 5 000 gènes associés aux maladies rares et développe actuellement treize programmes de recherche. L'un d'eux a permis la mise au point d'un médicament soignant l'amyotrophie spinale infantile.

Pourtant, même à ce stade, les patients ne sont pas au bout de leurs difficultés. Le Généthon n'a pas la capacité industrielle de produire un médicament à l'échelle nationale. Il faut pour cela compter sur les entreprises pharmaceutiques qui sont cependant frileuses à investir dans ces traitements peu rentables. À cela s'ajoutent les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux médicaments classiques mais sont peu adaptées dans le cas de traitements employés par quelques dizaines de patients. Ceci peut mener à des cas extrêmes comme celui du Zolgensma, le médicament utilisé pour soigner l'amyotrophie spinale infantile, dont l'injection est facturée deux millions d'euros.

La recherche de traitements contre les maladies rares a fait, ces dernières années, des progrès encourageants, notamment dans le domaine des thérapies géniques. Mais comment soutenir et pérenniser cette recherche ? Comment construire un modèle économique viable afin de fournir aux patients des médicaments accessibles et sûrs ?

Adèle Hospital

MALADIES RARES : FAIRE DE L'ACCÈS AU MARCHÉ UN LEVIER DE NOTRE SOUVERAINETÉ THÉRAPEUTIQUE

Patricia SCHILLINGER

- Sénatrice RDPI du Haut-Rhin
- Vice-présidente de la commission des Lois
- Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales
- Juge à la Cour de justice de la République



En France, près de trois millions de personnes vivent avec une maladie rare. Si chacune de ces pathologies touche peu de patients, elles posent collectivement des questions majeures à notre système de santé, à notre modèle d'innovation et à notre capacité à ne laisser personne sans solution thérapeutique.

Le caractère atypique des maladies rares est bien connu : faible prévalence, essais cliniques complexes, coûts de recherche et de développement élevés. Ces spécificités imposent aux pouvoirs publics un volontarisme affirmé pour maintenir l'engagement dans ces champs thérapeutiques et éviter que des patients ne soient laissés sans perspective de prise en charge.

En matière de maladies rares, l'innovation thérapeutique n'est pas une promesse lointaine : elle conditionne l'espoir d'un diagnostic, l'accès des patients à un traitement et la possibilité de stabiliser la maladie, tout en améliorant leur qualité de vie.

Face à ces enjeux, deux leviers doivent être impérativement renforcés : la recherche et l'accès effectif au marché des innovations. Sans recherche, il n'y a pas de progrès médical. Sans accès au marché, il n'y a pas d'innovation thérapeutique durable. Préserver et renforcer l'attractivité de la France en matière de recherche clinique et d'accès aux traitements est donc une nécessité stratégique.

C'est le sens de la proposition de loi que j'ai déposée au Sénat, visant à « renforcer l'attractivité de la France pour l'accès et le développement de l'innovation thérapeutique ». L'objectif est clair : sécuriser l'investissement en France, soutenir la recherche, renforcer notre souveraineté sanitaire et garantir un accès rapide et équitable aux traitements innovants.

La relocalisation des essais cliniques constitue, à cet égard, un levier déterminant. Elle produit des externalités positives encore insuffisamment prises en compte. Elle renforce l'hôpital public en lui apportant des ressources, des compétences et une place centrale dans la recherche de pointe. Elle offre aussi aux patients, notamment ceux atteints de maladies rares, un accès précoce à des traitements innovants, parfois dans un cadre compassionnel, lorsque aucune alternative thérapeutique n'existe.

Mais ces bénéfices ne se limitent pas à la recherche. L'innovation thérapeutique peut être

une source d'économies pour le système de santé : hospitalisations évitées, réduction des complications, amélioration de l'autonomie des patients et diminution de la charge pour les aidants. Ces externalités positives, humaines et économiques, restent pourtant trop peu intégrées dans les décisions publiques, encore largement guidées par une approche strictement comptable.

À cet égard, les évolutions contenues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale suscitent de vives inquiétudes. En rigidifiant les mécanismes de régulation et en fragilisant la visibilité des acteurs, le texte suscite de fortes inquiétudes au sein de la filière, quant à ses effets potentiels sur la capacité d'investissement, la compétitivité et, in fine, la capacité d'innovation.

Le timing est d'autant plus préoccupant que le médicament est désormais un enjeu géopolitique majeur. À l'heure où la concurrence internationale s'intensifie, où les États-Unis déploient une politique agressive pour capter la recherche et les

« Sans recherche, il n'y a pas de progrès médical. Sans accès au marché, il n'y a pas d'innovation thérapeutique durable »

investissements ; comme l'a illustré sans détour Donald Trump, se vantant d'imposer une hausse des prix en Europe ; la France et l'Europe n'ont plus le droit à l'hésitation.

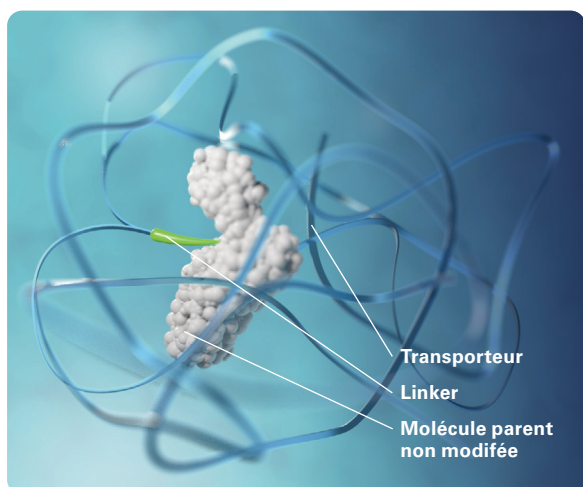
Permettre aux patients d'accéder aux innovations thérapeutiques ne peut plus être pensé uniquement à travers le prisme du coût immédiat. C'est un investissement stratégique, sanitaire et humain. Pour les maladies rares plus encore que pour toute autre pathologie, l'accès au marché n'est pas un privilège : c'est la condition même de l'innovation et, avant tout, la possibilité pour les patients d'y accéder. Un sursaut stratégique s'impose. ●



Rares mais réelles



Ascendis Pharma, est un laboratoire danois implanté en France, en Europe et aux Etats-Unis, dédié à l'innovation thérapeutique dans le domaine des maladies rares. Guidée par sa passion pour la science et son engagement envers les patients, l'entreprise développe des traitements novateurs en endocrinologie et dans d'autres aires thérapeutiques, afin de répondre à des besoins médicaux non satisfaits.



Une expertise unique fondée sur la technologie TransCon®

La technologie TransCon d'Ascendis Pharma permet de développer des médicaments constitués de 3 composantes : un médicament parent non modifié, un porteur inerte qui le protège et un linker qui lie temporairement les deux. TransCon est conçu pour optimiser les effets thérapeutiques, y compris l'efficacité, l'innocuité et la fréquence d'administration des traitements, grâce au linker qui permet une libération prolongée, prévisible et optimisée du médicament parent.

Une vision et un engagement centrés sur les patients

Ascendis Pharma poursuit ses efforts dans la recherche et le développement de nouveaux traitements, reflétant ainsi son engagement pour répondre à des besoins médicaux importants.

Ascendis Pharma soutient activement la Journée des Maladies Rares, pour sensibiliser à l'impact de ces pathologies endocriniennes, rares mais réelles, en mettant en lumière les défis rencontrés par ces patients et en apportant l'espoir d'un impact positif sur leurs vies.

MALADIES RARES ET INNOVATIONS THÉRAPEUTIQUES : À LA CROISÉE DES CHEMINS

Philippe BERTA

- Senior Advisor chez DGA Group
- Ancien député et président du groupe d'études maladies rares



Une maladie est rare lorsqu'elle concerne moins d'une personne sur 2000 soit plus de 7000 pathologies essentiellement d'origine génétique affectant plus de 3 millions de Français, très majoritairement des enfants. Malgré des progrès rapides, environ 95 % des patients restent sans recours thérapeutiques. C'est au moins une famille française sur 20 qui se trouve directement affectée.

L'accès à l'innovation thérapeutique est soumis à un prérequis : l'accès au diagnostic. Des difficultés subsistent : il faut encore compter 3,6 ans en moyenne après l'apparition des symptômes pour que le diagnostic initial soit posé et ainsi accéder à un traitement symptomatique et 4,7 années pour sa confirmation. Pendant cette période, les patients sont amenés à consulter divers spécialistes, à réaliser de nombreux examens générant des coûts médicaux directs, des pertes économiques pour eux et leurs familles. S'ajoute l'impact social et psychologique. Des progrès ont été permis grâce à la loi de bioéthique de 2021 avec l'introduction de test génétique. Ce sont 16 maladies rares diagnostiquées en néonatal depuis 2025. Mais on ne peut s'en satisfaire : comment accepter une situation où existerait une solution thérapeutique sans diagnostic ou avec un diagnostic trop tardif ? L'introduction d'une analyse génomique haut débit n'a que trop tardé.

L'accès à l'innovation thérapeutique à travers les médicaments de thérapie innovante (plus de 2000 thérapies géniques en cours de préparation dans le monde, thérapies cellulaires et tissulaires) apparaît clairement comme l'un des grands enjeux de la décennie. Ces derniers sont les outils d'une médecine de précision pouvant aller jusqu'à une médecine personnalisée. Si la maladie rare est à l'avant-garde pour accéder à cette nouvelle médecine, c'est aussi le cas pour l'oncologie (CAR-T cells, vaccination thérapeutique etc.) et demain pour bien d'autres aires thérapeutiques. Ne pas répondre rapidement à cette question centrale, c'est renoncer dès aujourd'hui à soigner voir à sauver nombres d'enfants, de citoyens. Tout patient diagnostiqué doit pouvoir bénéficier d'un traitement lorsqu'il existe.

L'objectif ultime que nous devons partager avec l'ensemble des acteurs de la filière santé, des associations et des industriels en passant par les structures étatiques, est de permettre l'accès aux thérapies innovantes à tous les patients atteints

de maladies rares. Arrêtons les arbitrages budgétaires court-termistes à travers une annualité budgétaire incapable de prendre en compte ces enjeux majeurs, incapables de vision économique, ne percevant le médicament que comme un coût immédiat. Il nous faut développer une médico-économie nouvelle sur une base pluriannuelle qui saurait intégrer les années de vie en bonne santé, la création de richesses pour le pays mais aussi l'innovation en santé comme moteur pour une recherche fondamentale aux moyens amplifiés. Revoir le cadre réglementaire et politique pour qu'il encourage plutôt qu'il ne freine l'accès à l'innovation. Il y a nécessité d'une volonté collective forte, les maladies rares doivent être reconnues comme une priorité de santé publique, et nécessitent de sortir d'une peur budgétaire irrationnelle.

Considérant que du diagnostic à l'accès aux médicaments de thérapie innovante, maladies rares et oncologie partagent les mêmes impératifs (regroupées récemment en inter-commission au

« Arrêtons les arbitrages budgétaires court-termistes à travers une annualité budgétaire, ne percevant le médicament que comme un coût immédiat »

parlement européen), nous avons lancé autour de ces deux thèmes GENR. Il s'agit une alliance sociétale sous le patronage du Pr Jules Hoffmann, prix Nobel de médecine, intégrant associations de patients, parmi les meilleurs scientifiques et cliniciens, acteurs du développement économique et divers syndicats professionnels pour générer une quinzaine de propositions fortes, de la recherche fondamentale aux essais cliniques jusqu'à l'évaluation du traitement et son financement, permettant de positionner la France en leader mondial des thérapies innovantes. ●



LE RÔLE DÉTERMINANT DU TÉLÉTHON FRANÇAIS DANS LE COMBAT CONTRE LES MALADIES RARES

Laurence TIENNOT-HERMENT

► Présidente d'AFM-Téléthon



Au début des années 80, en France, les maladies rares n'existaient pas. Plus précisément, les malades étaient aussi nombreux qu'aujourd'hui mais ils se débattaient dans un néant politique, scientifique et médical, le concept de maladie rare n'existait pas. C'est au sortir des premiers Téléthon, à partir de 1987, que tout a changé. La mise en lumière à la télévision publique de familles concernées par des maladies rares a fait émerger une incroyable mobilisation populaire pour les soutenir. Une multitude de témoignages nous est parvenue et il est vite apparu qu'un grand nombre de personnes touchées par des maladies très différentes partageait les mêmes problématiques : absence de recherche, méconnaissance du corps médical, errance diagnostique, non reconnaissance... Il était évident qu'il s'agissait d'un problème de santé publique et que nous pouvions agir en développant des outils communs et en portant un combat collectif. C'est ainsi que l'AFM-Téléthon, notre association de malades et parents de malades concernés par des maladies rares neuromusculaires, a fait le choix d'une stratégie d'intérêt général guidée par l'innovation.

Grâce au Téléthon, dès les années 90, nous avons investi massivement dans la génétique et le développement des thérapies géniques et cellulaires. Nous avons ainsi créé nos propres laboratoires, notamment Généthron qui a réalisé les cartes du génome humain offertes à la communauté scientifique internationale. Ces cartes ont permis d'accélérer la découverte des gènes responsables de maladies et d'ouvrir la voie d'une révolution médicale, du diagnostic aux thérapies. Nous avons, depuis lors, construit un écosystème unique, de la recherche fondamentale à l'industrialisation des thérapies innovantes, qui a placé la France à la pointe de l'innovation thérapeutique.

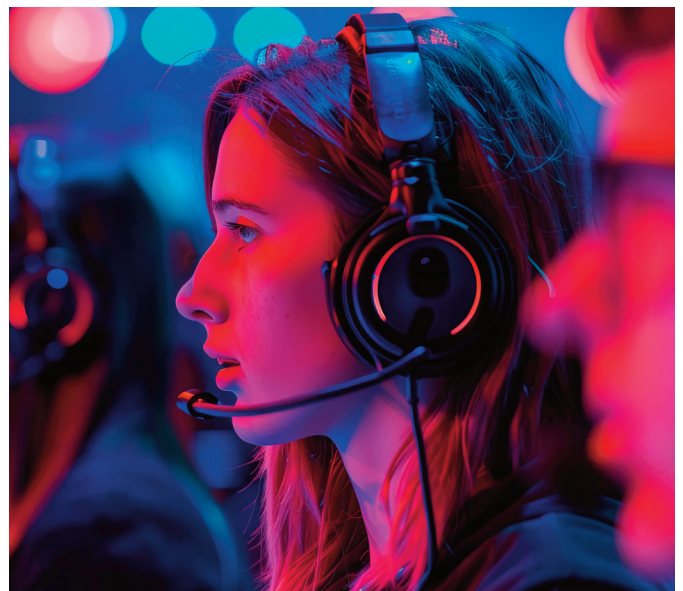
En parallèle, pour faire émerger l'enjeu de santé publique des maladies rares, nous avons soutenu la création de nouveaux acteurs : Allogènes en 1995, devenu Maladies rares info services, pour répondre aux besoins d'information des malades ; Eurordis, fédération européenne créée en 1997 afin d'obtenir un règlement européen sur les médicaments orphelins ; Orphanet qui diffuse à grande échelle l'information sur les maladies rares ; l'Alliance Maladies Rares en 2000 et, en 2002, le GIS-Institut des maladies rares, devenu la Fondation maladies rares. En 2001, ces acteurs se regroupent au sein de la Plateforme Maladies Rares afin d'accroître les synergies et obtenir une reconnaissance politique. En 2004, le plaidoyer collectif porte ses fruits et la loi de santé publique retient les maladies rares comme l'une des cinq priorités devant faire l'objet d'un Plan national. Un premier plan voit le jour et sa mesure phare, la labellisation des centres de référence, va durablement

transformer le système de santé. Sans la générosité des donateurs du Téléthon, sans les choix stratégiques que notre association a fait, la création de cet écosystème pionnier en Europe et le lancement de quatre plans nationaux successifs n'auraient pas été possibles.

Aujourd'hui, alors que nous préparons le 40ème Téléthon (4 et 5 décembre prochain), la révolution médicale que nous avons impulsée se traduit par des vies sauvées et des destins changés. Pour des maladies du système immunitaire, du sang, de la vision, du cerveau, du foie, des muscles... des thérapies innovantes ont émergé. Nous avons montré que vaincre des maladies dites incurables était possible. Mais 95 % d'entre elles restent sans traitement curatif. Accélérer le développement de thérapeutiques pour toutes les maladies rares, quelles que soient leur rareté et leur complexité, c'est le défi majeur aujourd'hui. Il est urgent de créer

« Sans la générosité des donateurs du Téléthon, sans les choix stratégiques que notre association a fait, la création de cet écosystème pionnier en Europe et le lancement de quatre plans nationaux successifs n'auraient pas été possibles »

un dispositif financier innovant permettant de développer des traitements pour les maladies sans modèle commercial et la France qui a été pionnière dans sa politique publique pour les maladies rares doit prendre l'initiative. Nous le devons à tous ceux qui se mobilisent à nos côtés depuis tant d'années comme aux 3 millions de nos concitoyens concernés par une maladie rare dans notre pays. ●



ARTICLE 51-2 DE LA CONSTITUTION : CLÉS ET MÉCANISMES DES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

L'article 24 de la Constitution détermine les trois fonctions du Parlement : « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques ». Si la fonction législative est généralement bien connue, la mission de contrôle du Parlement manque de notoriété. Pour autant, quelques outils sont devenus incontournables ces dernières années, dont la commission d'enquête.¹

La presse relaie de plus en plus certains travaux comme ceux de la commission d'enquête concernant la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public,² ou encore la commission d'enquête sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires, avec notamment l'audition de François Bayrou, Premier ministre à l'époque, à la suite des révélations de Bétharram.

Fondement juridique

En France, les premières commissions d'enquête étaient issues d'une simple pratique parlementaire, sans fondement juridique ou réglementaire. Il faut attendre la loi dite Rochette du 23 mars 1914 sur les témoignages, sans pour autant définir un cadre précis.

Les pouvoirs des commissions d'enquête ont ensuite été strictement encadrés par l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées, ainsi qu'aux articles 137 à 144-2 du Règlement de l'Assemblée nationale et l'article 8 ter du Règlement du Sénat.

Le principe a été constitutionnalisé par l'article 51-2 de la Constitution lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 : « Pour l'exercice des missions de contrôle et d'évaluation définies au premier alinéa de l'article 24, des commissions d'enquête peuvent être créées au sein de chaque assemblée pour recueillir, dans les conditions prévues par la loi, des éléments d'information. La loi détermine leurs règles d'organisation et de fonctionnement. Leurs conditions de création sont fixées par le règlement de chaque assemblée. »

Demande de création

À l'Assemblée nationale, la demande de création d'enquête passe par l'écriture d'une proposition de résolution (PPR), composée d'un exposé des motifs qui explique les raisons de la demande, puis du dispositif (souvent un article unique).

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées fixe des règles très restrictives en matière de constitution des commissions d'enquête. La PPR doit mentionner précisément « soit les faits qui donnent lieu à enquête, soit les services ou entreprises publics dont la commission doit examiner la gestion ».

En théorie, une PPR est irrecevable si elle traite de faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours. Après le dépôt du texte, sa recevabilité est ensuite étudiée par la Présidente de l'Assemblée nationale (article 138 du RAN) et notifiée au Garde des Sceaux. En pratique, la Présidente de l'Assemblée nationale attend le retour de la Chancellerie avant de mettre la proposition de résolution en discussion. En outre, une commission d'enquête ne doit pas porter sur le même sujet qu'une autre créée antérieurement avant l'expiration d'un délai de douze mois à compter du terme de ses travaux.

Une mission d'information peut se doter des prérogatives d'une commission d'enquête, comme cela a été le cas, pour la mission d'information sur l'impact, gestion et conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid 19, le 2 juin 2020. C'est également le cas au Sénat.

À noter qu'il ne peut y avoir de commission d'enquête l'année précédant le renouvellement de l'Assemblée nationale. Par exemple, après le scandale du livre *Les fossoyeurs* sur les EHPAD, en janvier 2022, certains groupes politiques de l'Assemblée nationale n'ont pas pu exercer leur droit de tirage sur ce sujet même s'ils le souhaitent. La commission des Affaires sociales a alors décidé de mettre en place une mission flash, dont la communication a été rendue publique le 2 mars 2022.

La PPR est ensuite renvoyée à la commission permanente compétente qui s'assure également que les conditions de recevabilité soient respectées. À ces contraintes procédurales peuvent s'ajouter des contraintes politiques, en cas de fait majoritaire. En revanche, la pratique est plus large depuis 2022.

Pratique des commissions d'enquête

Alors que sous les IIIe et IVe Républiques les commissions d'enquête sont fréquemment utilisées, leur pratique est presque tombée en désuétude de 1958 à 1971. Durant cette période, seulement trois commissions d'enquête ont été mises en place : la première s'est achevée en 1962, le Parlement attendant neuf ans avant d'en créer une nouvelle. Conscient du contrôle exercé par la majorité sur les propositions de résolution, en 1988, Laurent Fabius, alors Président de l'Assemblée nationale, a décidé d'expérimenter pour une durée d'un an, la possibilité pour chaque Président de groupe d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de son choix. Toutefois, la majorité gouvernementale pouvait très bien se mobiliser pour rejeter en séance publique la demande de création d'une commission d'enquête.

Successivement, après la révision constitutionnelle de 2008, les réformes du Règlement de l'Assemblée nationale conduites par ses Présidents, Bernard Accoyer en 2009 et Claude Bartolone en 2014, ont abouti à un droit de tirage permettant aux groupes d'opposition ou minoritaires d'obtenir, de droit, une fois par session ordinaire, la création d'une commission d'enquête dans le respect de plusieurs dispositions procédurales fixées par le Règlement.

Chaque groupe, en particulier les groupes d'opposition, essaient de l'utiliser à chaque session et on voit apparaître une augmentation de l'utilisation de cet outil : 17 commissions d'enquête sous la XIVe législature (2012-2017), 25 sous la XVe (2017-2022). La multiplication des commissions d'enquête va croissante avec la fragmentation des groupes politiques de l'Assemblée nationale : 19 sous la XVIe législature (2022-2024) et 15 commissions depuis le début de la XVIIe législature (juillet 2024).

Pouvoirs étendus

Outil de contrôle le plus coercitif, la commission d'enquête dispose en effet de pouvoirs étendus, avec depuis la loi du 20 juillet 1991, un pouvoir de convocation : toute personne que le Président de la commission souhaite auditionner reçoit une convocation, délivrée au besoin par un huissier ou un agent de la force publique. Lors de son audition, la personne convoquée est tenue de prêter serment et de déposer. Tout refus est pénalement sanctionné sur le fondement des articles 434-13 à 434-15 du code pénal.³ Dans certains cas, limitativement énumérés par l'ordonnance du 17 novembre 1958, les personnes auditionnées peuvent être déliées du secret professionnel. En outre, les sanctions prévues par le code pénal en cas de faux témoignage ou de subornation de témoin sont applicables aux enquêtes parlementaires.

Les commissions d'enquête peuvent auditionner toutes les personnes qu'elles jugent utiles à leur investigation, y compris des juges, des parlementaires ou des ministres en fonction. Une exception concerne le Président de la République qui dispose d'une immunité en vertu de l'article 68 de la Constitution. En outre, l'ex-secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, avait refusé de s'expliquer devant l'Assemblée nationale, déclinant la convocation de la commission d'enquête sur le dérapage budgétaire qu'il avait reçu en 2025. L'intéressé avait d'abord invoqué des problèmes d'agenda, puis "le principe de séparation des pouvoirs". Le Président de la commission des finances, Eric Coquerel, avait alors saisi la justice. Le Procureur a classé sans suite le signalement sur la non-comparution. Dans un courrier, Alexis Kohler s'est notamment appuyé sur des précédents, dont Michel Jobert, secrétaire général de la présidence de la République française sous Georges Pompidou, qui ne s'était pas rendu devant la commission d'enquête sur les sociétés de placement immobilier instituée en décembre 1971, ou Gilles Ménage, directeur de cabinet de François Mitterrand en 1992.

Les poursuites judiciaires sont exercées à la requête du Président de la commission ou, lorsque le rapport de celle-ci a été publié et que la commission n'a plus d'existence, à la requête du Bureau de la chambre concernée. Il s'agit toutefois d'une prérogative rarement exercée. La première condamnation par la justice fut celle de Michel Aubier lors d'une commission d'enquête sur la pollution de l'air pour faux témoignage.⁴

Rôle du rapporteur

Le rapporteur de la commission d'enquête a un rôle central, puisqu'il dispose de pouvoirs importants pour mener à bien ses investigations. A ce titre, il exerce sa mission sur pièces et sur place

et doit obtenir tous les renseignements de nature à faciliter son enquête.

Il est également habilité à se faire communiquer tout document de service, à l'exception de ceux revêtant un caractère secret et concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'État, sous réserve du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs.

Le refus de communiquer certains documents est passible de deux ans d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende. Le rapporteur peut également demander que des documents secret défense soit déclassifiés, mais le ministre compétent reste libre d'accepter ou non la demande.

En pratique, la fonction de rapporteur est stratégique, puisque ce dernier tient la plume du rapport et peut également procéder aux enquêtes sur place et sur pièces. Le rôle du Président est également clé, car il dispose d'un vrai pouvoir dans le choix des auditionnés. Il peut, quant à lui, se désolidariser du rapport dans son avant-propos.

Clôture de la commission d'enquête

Les commissions d'enquête sont créées pour une durée maximale de six mois. Lorsque l'Assemblée nationale est dissoute, les commissions d'enquête sont closes, même si elles n'ont pas fini leur travail.

Une fois les travaux de la commission d'enquête terminés, un rapport doit être adopté par les membres de la commission,⁵ avant d'être remis à la Présidente de l'Assemblée nationale ; le dépôt du rapport figure au Journal Officiel, ce qui lui confère une solennité particulière. À la suite d'une demande, faite dans un délai de cinq jours à compter du dépôt, le rapport est publié. Il peut éventuellement faire l'objet d'un débat sans vote en séance publique.⁶

Il est également possible qu'aucun rapport ne soit produit, comme ce fut le cas lors de la commission d'enquête relative à l'affaire Benalla à l'Assemblée nationale. Le mercredi 1er août 2018, la commission des lois, constituée en commission d'enquête, avait renoncé à rendre un rapport officiel, après le départ du co-rapporteur LR Guillaume Larrivé. Seul le compte rendu des auditions a été publié.

Pour conclure, les commissions d'enquêtes ont à la fois un impact sur le plan judiciaire (les parlementaires pouvant transmettre leurs informations au ministère de la Justice, ou saisir

directement le parquet), et sur le plan parlementaire (la multiplication des commissions d'enquête engendre un travail supplémentaire, notamment pour les administrateurs des assemblées). Ces outils sont également médiatiques (un relai de plus en plus important) et politiques (pouvant mettre en difficulté le Gouvernement ou l'un de ses membres). Certains considèrent que cet instrument est de plus en plus dévoyé à des fins politiques plutôt que de contrôle, appelant à une réforme procédurale.⁷ Pour autant, toute réforme des commissions d'enquête induirait une modification du Règlement de l'Assemblée nationale, et il faudra peut-être attendre une Assemblée nationale moins fragmentée pour y arriver.

1. Pour plus d'éléments, Mélody Mock-Gruet et Hortense de Padirac, *Le petit guide du contrôle parlementaire*, L'Harmattan, 2023.

2. Toujours en cours en ce moment.

3. Ces obligations sont assorties de sanctions pénales : toute personne qui refuse de se rendre à une convocation, de prêter serment de déposer ou de communiquer les documents demandés, est passible d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 7 500 €, voire d'une interdiction d'exercer ses droits civiques pour une durée de deux ans.

4. Le 5 juillet 2017, le tribunal correctionnel de Paris avait prononcé une peine de six mois de prison avec sursis et une amende de 50 000 euros à l'encontre de Michel Aubier. La Cour d'appel de Paris a confirmé, le 9 novembre 2018, la condamnation du médecin pour « faux témoignage » devant des parlementaires. Elle a toutefois prononcé une peine de 20 000 euros inférieure à celle retenue en première instance.

5. En 2011, un rapport d'une commission d'enquête n'a pas été adopté : ce fut le cas du rapport « Perruchot », issu de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés.

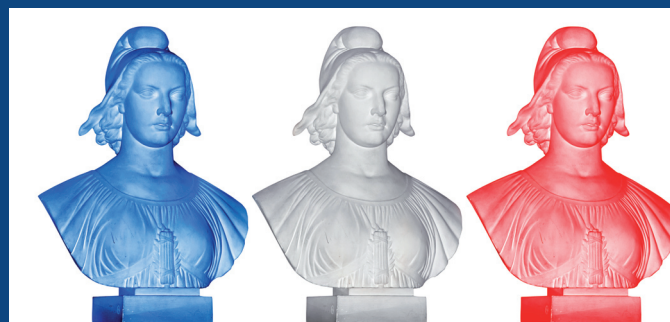
6. Ce fut le cas du rapport de la commission d'enquête sur les sectes en 1996.

7. Dans une note publiée par la Fondation pour l'Innovation Politique (Fondapol), Jean-Jacques Urvoas, Président de la commission des lois de l'Assemblée (2012-2016), pointe leurs débordements du cadre juridique pour en appeler à renforcer la protection des témoins tout en préservant la légitimité démocratique de l'outil.



Mélody Mock-Gruet
Docteure en droit public

MISMISSIONS NOVECTIONS ET



Sommaire

- 47 Présidence de la République, Gouvernement
- 53 Parlement
- 54 Corps d'État, AAI, Énergie
- 56 Collectivité d'Outre-Mer, Conseil départemental, Intercommunalités, Commune, Préfecture de police de Paris
- 57 Préfectures
- 60 Santé
- 61 Associations professionnelles, Affaires publiques
- 63 Autres Mouvements



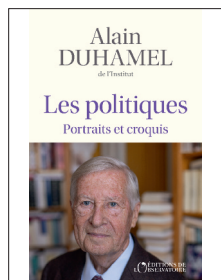
Thierry BRETON.
**« Les dix renoncements
 qui ont fait la France ». Plon**

notre psychologie collective...

Son enquête historique l'a amené à exhumé dix situations de renoncement, où à chaque fois la France, par le biais de ses chefs d'État, gouvernements ou parlementaires, a renoncé à une valeur forte. Dans chaque chapitre, l'auteur restitue le contexte historique et les enjeux, étudie la/les décision(s) fatale(s) qui ont amené au renoncement et réfléchit à ce que nous avons perdu, provisoirement ou définitivement. Certains sont des renoncements de résignation, d'autres des renoncements de démesure où de très mauvais calculs ont été faits.

Partant du constat que la France semble avoir aujourd'hui renoncé à assumer sa place dans le monde, à maîtriser ses finances publiques, à faire face aux défis économiques et géopolitiques du monde contemporain, à répondre aux tensions qui traversent sa société, Thierry Breton se demande si le « renoncement » ne faisait finalement pas partie de nos vieux travers, de nos héritages historiques, de

Après une introduction présentant ces enjeux, le livre comportera dix chapitres historiques (les échos avec l'actualité se feront de plus en plus nets à mesure de la progression) et un onzième sur la situation actuelle, avec comme idée que si nous ne nous ressaisissons pas, ce onzième renoncement risque bien d'être fatal pour notre pays. ●



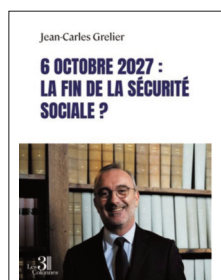
Alain DUHAMEL.
« Les politiques. Portraits et croquis ». Editions de l'Observatoire

française actuelle : Gabriel Attal et Marine Le Pen, Gérald Darmanin et Jordan Bardella, Sébastien Lecornu et François Bayrou... Chacun est scruté, jaugé, dévoilé dans ses forces comme dans ses faiblesses.

Mais pour comprendre le présent, il faut connaître le passé. L'auteur convoque donc aussi les grandes figures qui ont façonné la Vème République : l'intransigeant Raymond Barre, gardien exemplaire des finances publiques, Michel Debré et son énergie créatrice, Robert Badinter et Simone Veil, infatigables consciences morales, Jacques

Qui sont-ils vraiment ? Derrière les postures médiatiques et les discours convenus, que révèlent les parcours de ceux qui nous gouvernent ? Avec la liberté que lui confère un demi-siècle d'observation du pouvoir, Alain Duhamel brosse une soixantaine de portraits sans concession des acteurs majeurs de la vie politique

Delors, le bâtisseur européen. Ou encore ceux qui ont révolutionné la télévision politique, Georges Marchais et Jean-Marie Le Pen. Lucide et caustique, Alain Duhamel excelle dans l'art du portrait à la française. Sous sa plume, chaque personnage devient un cas d'école révélateur des mutations de notre démocratie. ●



Jean-Carles GRELIER.
**« 6 octobre 2027 :
 La fin de la Sécurité sociale ». Les trois colonnes**

qui ont conduit à cette impasse. Au-delà du constat, il appelle à une refondation lucide et courageuse d'un modèle social à bout de souffle. Un livre d'alerte et de responsabilité, écrit pour celles et ceux qui savent que gouverner, c'est prévoir. Jean-Carles Grelier est avocat et député de la Sarthe, spécialiste reconnu des questions de santé. Ancien maire et élu local, il préside à l'Assemblée

Et si tout s'arrêtait le 6 octobre 2027 ? Au cœur d'une matinée sous tension, alors que l'Élysée vacille et que Bercy calcule l'impossible, un constat s'impose : la Sécurité sociale n'a plus les moyens de se sauver. Dans cet ouvrage, Jean-Carles Grelier lève le voile sur un effondrement que beaucoup redoutaient, mais que personne n'a voulu voir venir.

Avocat et député, fin connaisseur des arcanes de la santé publique, il raconte les errements politiques, les réformes inabouties et les renoncements collectifs

nationale le Groupe d'étude sur la santé mentale. Auteur de nombreux rapports et ouvrages, il est à l'origine de la collection « 25 mesures » dédiée aux grandes priorités sanitaires. Sa voix, à la fois experte et engagée, s'impose aujourd'hui dans le débat public sur l'avenir de notre système de santé. ●

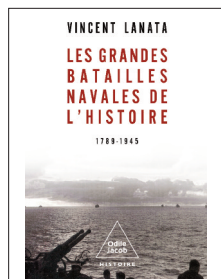


David GUÉRANGER.
**« Maires, à quoi bon ? Enquête au cœur
 des engagements municipaux ». Textuel**

ne relève pas tant d'un élan héroïque que d'un apprentissage de la résignation, fait de renoncements, d'arrangements, mais aussi d'une fidélité à l'institution municipale.

David Guéranger explore les coulisses de l'engagement local à travers une enquête sociologique au long cours, centrée sur les petites communes, et fondée sur des entretiens approfondis avec des édiles. Loin d'envisager les départs de maires comme un phénomène d'épuisement ou de protestation, l'auteur révèle les dilemmes moraux, les tensions quotidiennes et les compromis silencieux qui structurent l'expérience ordinaire du pouvoir local. Il montre que l'engagement

En retraçant avec minutie les parcours de vie et les trajectoires politiques de ces élus aux prises avec la charge mentale, la solitude décisionnelle et les injonctions contradictoires de l'État, l'auteur offre une plongée dans l'intimité du pouvoir local, dans les ressorts invisibles de sa reproduction, et propose une lecture incarnée de l'usure démocratique contemporaine. ●



Vincent LANATA.
**« Les Grandes Batailles navales
 de l'Histoire, 1789-1945 ». Odile Jacob**

d'armée aérienne, offre une perspective unique, alliant regard stratégique et passion pour l'histoire.

De 1789 à 1945, la guerre navale redessine sans cesse l'équilibre des puissances. La marine française connaît des heures de gloire comme des heures sombres et, sur tous les océans du monde, les flottes des grandes nations déploient leurs ambitions et rivalisent en performance. Sur cette épopée singulière, Vincent Lanata, général

D'Aboukir à la mer de Corail, de Mers el-Kébir à la bataille de l'Atlantique, cette saga captivante nous emmène au cœur des affrontements sur les mers, auprès de figures pionnières : amiraux, ingénieurs, pilotes...

Cette leçon d'histoire se lit comme un roman, jalonné par les évolutions technologiques de la marine de guerre, dans la navigation comme dans l'armement. Les combats, d'abord en surface, envahissent les profondeurs sous-

marines, ainsi que les espaces aériens. ●

La Fédération des particuliers employeurs

**engagée auprès des pouvoirs publics,
pour faire de l'emploi à domicile
un levier de cohésion sociale**

**3,4 millions d'employeurs à domicile
1,2 million de salariés**



SALON
INTERNATIONAL
DE L'AGRI
CULTURE



**21 FÉVRIER
> 1 MARS 2026**

PARIS EXPO
PORTE DE VERSAILLES

**VENIR
C'EST SOUTENIR !**



**CES VACHES REPRÉSENTENT LES 36 RACES FRANÇAISES
QUE LE SALON CONTINUE DE SOUTENIR**

#SIA2026     

SALON-AGRICULTURE.COM



Le Parisien

Le Point

**FRANCE-ANTILLES
HEXAGONE**

LEGEND



COMEXPOSIUM

